

**CAVAC**

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS

RÉGION DE  
LANAUDIÈRE

**Formé pour vous épauler**



# RAPPORT ANNUEL

**2024**

**2025**

Centre d'aide aux victimes  
d'actes criminels de Lanaudière



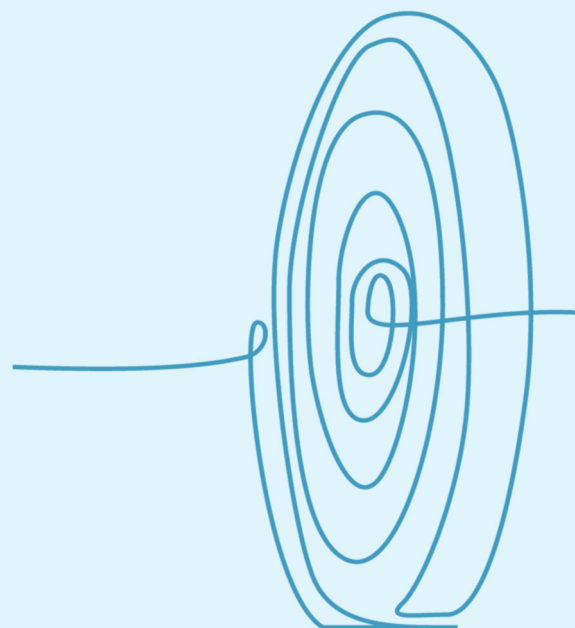




# TABLE DES MATIÈRES

- 4** Mission, Valeurs, Objectifs et Philosophie d'intervention
- 8** Mot de la présidente
- 9** Conseil d'administration
- 10** Mot de la directrice générale
- 11** Mot de la conseillère en gestion
- 13** Portrait du CAVAC de Lanaudière
  - 14** Équipe
  - 15** Couleurs du CAVAC de Lanaudière
  - 16** Historique
  - 18** Réalisations
  - 21** Bilan et plan d'action du CAVAC en matière de violence sexuelle
- 27** Portrait des services
  - 29** CAVAC en Vrac
  - 30** Demandes et offres de services
  - 31** Évaluation téléphonique
  - 31** Assignation par le Directeur des poursuites criminelles et pénales
  - 32** Services au palais de justice
  - 34** Programme de référence policière
  - 36** Programmes d'informations
  - 38** Programme de mesures de rechanges général (PMRG)
  - 40** Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)
  - 42** Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)
  - 43** Cliniques d'assistance technique (CAT)
  - 44** Communauté autochtone
  - 46** Programme Témoin Enfant (PTE)
  - 48** Programme témoin vulnérable en violence sexuelle ou conjugale (PTVSVC)
  - 48** Alerte Lanaudière
- 51** Statistiques
  - 52** Dossiers actifs
  - 53** Répartition des dossiers
  - 54** Clientèle
  - 55** Types de crimes
  - 56** Référence
- 57** Implication, développement des compétences et activités
  - 58** Promotion, sensibilisation et activités
  - 59** La violence et moi...
  - 60** Tables de concertation et comités de travail
  - 61** Développement des compétences
- 62** À la douce mémoire...
- 65** Priorités 2024-2025

# LA MISSION DU RÉSEAU DES CAVAC



La mission des CAVAC consiste à offrir des services à toute personne de tout âge, victime d'un acte criminel, peu importe qu'une dénonciation judiciaire soit faite ou non. Sont également considérés comme personnes victimes les proches et les témoins.

Le travail de l'équipe professionnelle inclut l'accompagnement des personnes victimes dans leur démarche de reprise de contrôle et de pouvoir sur leur vie, en leur offrant les services adéquats et adaptés à leur situation personnelle. Les CAVAC offrent des services gratuits et confidentiels.



# LES VALEURS

La loi reconnaît à la personne victime le droit d'être traitée avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité et de sa vie privée. L'intervention des CAVAC repose sur ces valeurs et chaque intervenant se doit de les appliquer dans ses interventions :

## **Courtoisie**

Une personne victime doit être accueillie en toute civilité, dans le respect des bienséances.

---

## **Équité**

Une personne victime doit être respectée dans l'authenticité de sa victimisation et dans ses droits. L'intervention doit être juste vis-à-vis chaque personne victime.

---

## **Compréhension**

Les besoins de la personne victime doivent être compris et des services adéquats doivent être offerts selon la mission et la philosophie du CAVAC.

---

## **Respect de la dignité**

Une personne victime doit être traitée avec égard dans sa personne et dans sa victimisation.

---

## **Respect de la vie privée**

Seules les informations nécessaires à l'intervention seront demandées à la personne victime et les convenances de celle-ci sont prises en considération.

# LES OBJECTIFS



- Accueillir et soutenir les personnes victimes d'infractions criminelles, leurs proches et les témoins en leur offrant accueil, réconfort et soutien moral;
- Informer ces personnes victimes d'infractions criminelles, leurs proches et les témoins de leurs droits et de leurs recours en les orientant vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées et en leur donnant l'information de base sur le processus judiciaire;
- Apporter support et écoute à ces personnes victimes d'infractions criminelles, leurs proches et les témoins en les accompagnant dans leurs démarches auprès des organismes privés et publics;
- Contribuer à la prévention de la criminalité en sensibilisant la population aux mesures de sécurité à prendre et aux conséquences de la victimisation;
- Contribuer à l'amélioration des droits et du sort des personnes victimes d'infractions criminelles, leurs proches et les témoins en se concertant avec les réseaux de justice, de santé et services sociaux et communautaires sur ce qu'il est possible d'améliorer et sur la meilleure façon d'intervenir auprès d'elles;
- Participer à la concertation locale, régionale et provinciale pour renforcer la capacité des communautés à gérer cette problématique;
- Travailler en collaboration avec la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles, le Réseau des CAVAC et divers organismes partenaires.



# LA PHILOSOPHIE D'INTERVENTION

- Le CAVAC dispense ses services, sans discrimination, à toute personne victime d'un acte criminel, à ses proches ainsi qu'aux témoins;
- Le CAVAC intervient rapidement pour prévenir l'aggravation et la détérioration de l'état de la personne victime;
- L'action des CAVAC envers les personnes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme, en s'appuyant sur leur capacité de gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent;
- Le CAVAC présume que la situation vécue par la majorité des personnes victimes est temporaire et qu'avec une aide adéquate, elles retrouveront leur équilibre à court, à moyen et à long terme. Les personnes qui ont besoin d'une thérapie à long terme sont dirigées vers les ressources spécialisées;
- Le CAVAC tient pour acquis que ce sont les personnes elles-mêmes qui sont responsables de la reprise de leur autonomie. Par conséquent, l'approche retenue par le CAVAC vise à épauler les victimes en misant sur les ressources de ces dernières;
- L'action des CAVAC vise à doter les personnes victimes d'actes criminels d'outils qui leur permettront de retrouver leur équilibre le plus rapidement possible.



## Mot de la présidente

*Alors que s'achève une autre année bien remplie, il est temps de prendre un moment pour regarder le chemin parcouru...*

Cette année encore, notre organisation a su faire preuve d'agilité et de résilience. Recrutement de nouveaux talents, départs en congé de maternité, ajustements des services au Programme de référence policière, modernisation de notre infrastructure informatique, préparation en vue de l'arrivée du Tribunal spécialisé et participation active aux travaux du comité stratégique du Réseau des CAVAC pour le rattrapage salarial de nos intervenants : autant de défis relevés avec engagement et professionnalisme.

À travers les pages de ce rapport annuel, vous découvrirez les nombreuses réalisations de notre équipe, qui œuvre chaque jour avec cœur et compétence auprès des Lanaudois. Je tiens à souligner la qualité exceptionnelle du travail accompli par notre directrice et l'ensemble du personnel. Leur respect, leur écoute et leur empathie envers notre clientèle et nos partenaires sont une source constante de fierté.

L'année a aussi été marquée par un moment douloureux. En février, nous avons perdu subitement une collègue très estimée. Cette triste nouvelle a profondément touché la grande famille du CAVAC. Dans cette épreuve, nous avons été témoins d'un élan remarquable de solidarité. Nous avons tous été impliqués dans ce qu'est réellement une « équipe tissée serrée ». Ce fut un moment profondément émouvant.

Je souhaite également remercier chaleureusement nos partenaires régionaux ainsi que l'équipe de la DAPVIC pour leur précieuse collaboration tout au long de l'année. Un grand merci aussi aux membres du conseil d'administration, dont l'engagement et le soutien sont essentiels à la réalisation de notre mission. Votre contribution fait toute la différence.

Enfin, je tiens à adresser une reconnaissance toute particulière à monsieur Bernard Chapdelaine, qui termine son mandat au sein du Conseil. Son expertise, notamment dans l'élaboration de nos documents de référence et la gestion des ressources humaines, a été d'une grande valeur pour notre organisation. Merci, Bernard, pour ces années de dévouement.

Alors que nous tournons la page sur cette année bien remplie, nous regardons vers l'avenir avec assurance, prêts à affronter les défis à venir.

Avec toute ma reconnaissance!

*Louise Despard*

Présidente

# Le conseil d'administration



« La pierre angulaire d'un organisme sans but lucratif est son conseil d'administration. Responsable de la santé et de la viabilité d'une organisation, il agit comme son gardien stratégique, en veillant à son intégrité, à son orientation à long terme et à la création de valeurs pour toutes ses parties prenantes. Ainsi, grâce à l'efficacité de notre conseil d'administration alliée à notre équipe chevronnée, la pérennité et le succès du CAVAC de Lanaudière sont assurés. »

## Présidente

Louise Despard, psychologue (retraîtée)  
Commission scolaire des Affluents

## Vice-présidente

Sophie Légaré, agente de relation médias et liaison judiciaire  
Service de police L'Assomption/Saint-Sulpice

## Secrétaire-trésorier

Michel Liard, directeur (retraité)  
Service de police de Joliette

## Administrateurs

Bernard Chapdelaine, directeur (retraité)  
Commission scolaire des Affluents

Martin Charette, criminologue et agent de probation  
Direction des services professionnels correctionnels de Lanaudière

Laurence Ragot, directrice  
Équijustice Sud de Lanaudière

Yan Vachon, procureur en chef adjoint  
Poursuites criminelles et pénales du palais de justice de Joliette



# Mot de la directrice générale

## *L'héritage de nos actions, le legs des personnes victimes...*

Chaque jour, nous croisons le chemin de femmes, d'hommes et d'enfants dont la vie a été marquée par des blessures, souvent invisibles. Ils sont porteurs d'histoires douloureuses, mais aussi d'une force intérieure extraordinaire. Ces personnes victimes nous rappellent que, malgré les violences qu'elles ont subies, elles sont bien plus que cette histoire : elles sont des êtres courageux, résilients et garants d'un héritage puissant.

Cet héritage, c'est celui de la dignité retrouvée, du pouvoir de la parole, de la capacité à se relever et à se reconstruire, parfois à pas de géant, parfois à pas fragiles. Par ce legs, elles inspirent d'autres personnes victimes à reprendre du pouvoir sur leur vie en transmettant aux générations futures une leçon de courage, de justice et d'espoir.

Ces parcours nous inspirent et nourrissent notre engagement et notre espérance.

Nous sommes profondément fiers de participer à ce cheminement. Chaque accompagnement, chaque écoute, chaque action menée par notre équipe est un acte de solidarité et d'humanité. Je tiens à souligner le travail extraordinaire de toute l'équipe, qui, avec compassion et professionnalisme, accompagne avec cœur ces personnes dans leur quête de justice et de réparation. Leur engagement sincère est le socle sur lequel reposent toutes nos interventions.

Dans la dernière année, l'une de ces personnes si significatives pour nous et notre clientèle nous a quitté. Même si son absence nous serre le cœur, ce qu'elle nous a laissé est immense. Son écoute était sincère, attentive, entière. Elle savait créer des espaces où les mots pouvaient se dire, où les silences avaient leur place, où l'on se sentait accueilli sans jugement. Elle nous a transmis sa croyance en l'être humain. Elle nous a aussi laissé le souvenir de ce sens de l'humour bien à elle, discret, parfois surprenant, qui savait alléger les moments demandant un brin d'humour. Avec ce legs, nous pouvons poursuivre notre mission et être des agents de changement à son image. Merci Chantal!

Nous savons aussi que notre travail auprès des personnes victimes ne serait possible sans la force de nos partenariats. Nos alliés, partenaires et collaborateurs partagent cette même volonté de bâtir ensemble un avenir où les infractions criminelles ne définissent pas les vies, mais où le respect et l'entraide ouvrent la voie à la guérison. Ensemble, nous sommes plus forts et notre collaboration est un héritage vivant que nous offrons à notre région.

Ensemble, continuons de porter cet héritage avec détermination, pour que chaque geste d'aujourd'hui, devienne le fondement d'un avenir plus juste et plus humain.

Je vous laisse maintenant apprécier tout le travail effectué dans la dernière année.

*Christiane Courchesne*

Directrice générale

# Mot de la conseillère en gestion

Cette année a été marquée par un grand bouleversement, mais encore et surtout, par des avancées significatives rendues possibles grâce à l'engagement, à la compétence et à la résilience de toute notre équipe.

Je tiens à souligner le travail remarquable accompli au quotidien par chacun d'entre vous. Dans un contexte parfois complexe, imprévisible, voire même chargé émotionnellement, vous avez encore cette année su maintenir un haut niveau d'exigence clinique, tout en portant une attention sincère aux personnes que nous accompagnons. Cet engagement ne passe pas inaperçu; régulièrement, des clients ainsi que des partenaires prennent le temps de m'écrire ou de me faire part, de vive voix, de leur profonde reconnaissance pour la qualité du travail accompli, pour l'écoute, la rigueur et la bienveillance dont vous faites preuve. Ces témoignages, touchants et souvent spontanés, confirment à quel point la manière dont nous faisons notre travail a un réel impact.

Nous avons également franchi des étapes importantes dans la mise en place de nouveaux outils de travail, pensés pour mieux répondre aux besoins des personnes victimes et leurs proches et pour faciliter la coopération entre professionnels. Par exemple, une nouvelle grille d'évaluation pour les demandes de services, la demande pour recevoir les horaires de salles de cour pour nous assurer d'avoir un nombre suffisant d'intervenants pour accompagner les personnes qui viennent témoigner lors des procès et l'élaboration de la grille d'application et de gestion de crimes de masse, le SWAT. Ces ajustements renforcent notre efficacité collective et soutiennent une pratique clinique plus cohérente, structurée et ancrée dans la réalité du terrain.

Par ailleurs, nous continuons de poursuivre et de renforcer le tissage de liens solides avec nos partenaires externes. Qu'ils soient issus du milieu communautaire, institutionnel, policier ou juridique, ces partenariats sont essentiels pour garantir une prise en charge intégrée, coordonnée et centrée sur les besoins des personnes victimes. Cette collaboration constante, nourrie par une confiance mutuelle et une volonté partagée d'agir efficacement, nous permet d'élargir notre champ d'action, de mieux orienter les victimes et de co-construire des réponses plus pertinentes et humaines. Dans l'air du temps, avec les défis et les enjeux avec lesquels notre société doit composer, ces alliances sont plus que jamais nécessaires pour offrir un accompagnement mieux adapté, plus accessible et bienveillant.

En terminant, ce rapport annuel reflète tout à la fois, notre mission, nos valeurs et l'immense travail accompli collectivement.

***À toutes et à tous, merci pour votre engagement, votre humanité et votre solidarité!***

*Mélissa Grenier*

Conseillère en gestion





# Portrait du CAVAC de Lanaudière



Le CAVAC de Lanaudière peut être fier de compter sur une équipe de professionnels offrant des services de qualité envers sa clientèle grâce aux compétences, à la polyvalence, à l'engagement et au dévouement de chacun.

La véritable force d'une équipe réside dans son union où chaque défi devient une opportunité de grandir ensemble et de se soutenir mutuellement mettant ainsi en lumière la résilience et l'esprit collectif d'une équipe soudée.

## L'équipe

### Équipe administrative

Christiane Courchesne, directrice générale  
Mélissa Grenier, conseillère en gestion  
Geneviève Harvey, adjointe administrative  
Richère St-Amand, agente de bureau

### Équipe d'agents d'intervention

Valérie Barbe  
Maxime Beaudry  
Sophie Bélanger-Daoust  
Cynthia Brière, responsable clinique  
Catherine Cadieux  
Valérie D'Amours  
Daphnée Dufour  
Alexandra Dupras  
Catherine Fortin  
Véronique Fournier Duval  
Laeticia Gravel  
Heysia Guilbault  
Sarah Monfette  
Geneviève Morin, responsable clinique  
Karyn Nantais  
Mélissa Pinet  
Lysane Robitaille  
Chantal Roy  
Chantal Savoie  
Laurence Tremblay

### Équipe d'agentes d'intervention (Programme de référence policière)

Geneviève Coutu  
Joëlle Larose  
Geneviève Richard  
Chantal Savoie

### Équipe d'agentes de support aux interventions (Programmes d'informations)

Joëlle Bouthillette  
Audrey Couture  
Julie Rivest  
Bianca Venne



### Parties en cours d'année

Alexandra Dupras  
Chantal Roy

# Les couleurs du CAVAC de Lanaudière



**Au cours des dernières années, nous avons mis en évidence nos propres couleurs. Nous misons donc sur trois grandes valeurs :**

## Le respect



Le respect est la considération qui est portée envers l'autre. Il est important de prendre en compte les droits, les intérêts, les différences et les perceptions des autres dans l'accomplissement de nos actions.

L'ouverture, l'empathie, la politesse et l'entraide sont des aspects essentiels dans l'accomplissement des tâches au CAVAC.

Chacune des relations auprès de la clientèle, des partenaires et des collègues de travail doit être empreinte de cette valeur.

## L'engagement



L'engagement représente la volonté d'assumer les valeurs du CAVAC de Lanaudière dans chacun de nos discours et de nos actions. Chacun de nous représente le CAVAC auprès de la clientèle, de nos partenaires et du public.

Il convient donc d'accomplir les tâches en fonction des normes et des conventions établies.

En plus, l'engagement signifie, pour l'employé, la participation active à la réalisation du mandat du CAVAC par son implication dans le développement des services, les diverses activités/comités de travail et dans la contribution à l'esprit d'équipe.

## Le professionnalisme



Le professionnalisme fait référence à la construction d'une expertise par le biais d'acquisitions de compétences spécifiques.

Il est important d'exercer ses fonctions avec intégrité, authenticité et honnêteté. Il s'agit de trouver le juste comportement dans chacune de nos actions.

Les principes de confidentialité, de qualité du travail, de rigueur et de respect des engagements sont partie intégrante de cette notion.

# L'historique

En juin 1988, le gouvernement du Québec a adopté une loi introduisant des mesures destinées à répondre aux besoins des victimes d'actes criminels. Cette loi a permis la création des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels à travers la province, offrant ainsi un soutien essentiel et des ressources adaptées à ceux qui en ont le plus besoin.



**MARS 1998**

Ouverture officielle du CAVAC de Lanaudière

**SEPTEMBRE 1998**

Implantation des services courants au palais de justice de Joliette

**MAI 2002**

Implantation du Programme CAVAC-INFO Adulte

**FÉVRIER 2008**

Ouverture du point de service de Repentigny

**AVRIL 2010**

Implantation des Programmes CAVAC-INFO et INFO-VAC Jeunesse

**DÉCEMBRE 2011**

Implantation du Programme de référence policière avec la Sûreté du Québec

**AVRIL 2012**

Construction du siège social

**JUILLET 2012**

Intégration du Programme INFO-VAC Plus

**SEPTEMBRE 2013**

Développement de l'offre de services à la communauté de Manawan

**SEPTEMBRE 2014**

Développement des services auprès des enfants

**NOVEMBRE 2015**

Développement du Programme de référence policière avec les Services de police municipaux

**MAI 2016**

Officialisation d'Alerte Lanaudière



En 1997, le conseil d'administration a pris des mesures pour offrir à la population de Lanaudière des services spécifiques pour les victimes de crimes. Cette initiative visait à répondre de manière plus ciblée et efficace aux besoins des personnes touchées, en leur fournissant un soutien adapté et des ressources appropriées.

# Les réalisations

**Au cœur de nos préoccupations, il y a la qualité du service offert aux personnes victimes.**

**Au cœur de nos pratiques, il y a le respect des besoins de notre clientèle.**

**Au cœur de nos réflexions, il y a les multiples façons de faire, chacune poursuivant un objectif.**

**Au cœur de notre engagement, il y a toute la motivation de l'équipe à vouloir faire mieux pour le bien-être des personnes qui sont si inspirantes pour nous.**

## Amélioration de nos processus de collaboration

La dernière année a été florissante dans l'élaboration de nouveaux outils collaboratifs et la consolidation de nos relations avec nos partenaires.

Que dire de l'implication de chacun des partenaires œuvrant de près ou de loin auprès des personnes victimes de violence conjugale et de violences sexuelles de Lanaudière. Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur des partenaires de grande valeur qui ont à cœur de mettre les personnes victimes au centre de leurs interventions, veillant toujours à leur meilleur intérêt. Dans les derniers mois, nous avons mis l'accent sur ces liens si précieux pour pousser plus loin nos modes de collaboration, dans un objectif précis d'agir en complémentarité et d'offrir le meilleur service, au meilleur moment, aux personnes victimes.

### Nos partenaires des Maisons d'hébergement

En ce sens, nous avons travaillé à établir des corridors de référencement vers nos collègues des trois Maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale de la région. Déjà, cette collaboration démontre toute sa pertinence puisque les personnes victimes trouvent le meilleur service répondant à leurs besoins spécifiques.

Puisque notre outil de références personnalisées obtient tant de succès, nous avons établi ce même partenariat avec les intervenantes sociales en poste de police qui travaillent dans les dossiers de violence conjugale. Une autre belle marque de confiance et de complémentarité!

### Nos partenaires du CALACS La Chrysalide

Nous avons aussi amorcé des travaux avec nos collaboratrices du CALACS La Chrysalide pour nous assurer de travailler avec efficacité, en corrélation avec les besoins de chacune des personnes victimes de violence sexuelle. Nous travaillons donc sur un continuum de services pour offrir à la clientèle un accompagnement des plus sensibles où l'expertise de chacun est mise à profit. Nous mettrons en œuvre notre projet dans les prochains mois. Une fois ce projet lancé et bien avancé, nous espérons renouveler l'expérience avec nos collègues du CALACS Lueur d'espoir.

Dans la continuité de notre collaboration et de la reconnaissance de nos expertises respectives, nous avons accepté l'invitation de nos collègues du CALACS La Chrysalide afin de participer à leur projet « Ateliers de Reprise de Pouvoir » (ARP). Nous avons eu la chance de pouvoir présenter, en coanimation avec une intervenante du CALACS, quelques ateliers sur l'indemnisation des personnes victimes d'infraction criminelle. Après avoir réévalué les besoins des femmes bénéficiant de ces ateliers, nous avons réorienté nos présentations vers un sujet qui les préoccupait davantage, soit le processus judiciaire. Une autre belle démonstration de la complémentarité de nos expertises.

***“Une équipe n'est pas un groupe de personnes qui travaillent ensemble. Une équipe est un groupe de personnes qui se font confiance”*** - Simon Sinek

## Comité Justice

Nous ne pouvons passer sous silence notre espace de collaboration régional, le comité Justice, issu de la Table de concertation en violence conjugale de Lanaudière (TCVCL) et de la Table intersectorielle en violence sexuelle de Lanaudière (TIVSL). Ce lieu de concertation exceptionnelle regroupe des partenaires policiers, des membres du système judiciaire ainsi que des acteurs psychosociaux, institutionnels et communautaires. Ces derniers sont engagés dans l'amélioration de nos pratiques régionales, dans une perspective de justice accessible, humaine et structurée. Une véritable force dans notre région!

C'est avec fierté que nous avons contribué au développement d'un outil de rétroaction ayant pour objectif de consulter les personnes accompagnées par un organisme d'aide de la région afin d'évaluer les mesures actuelles et de faire connaître celles pouvant être mises en place pour contribuer à mieux adapter le système judiciaire à leurs besoins.

Ce projet pilote, regroupant tous les corps policiers de la région, la Direction des poursuites criminelles et pénales, la Maison d'accueil et d'hébergement La Traverse, Regard en elle, Regroup'elles, le CALACS Lueur d'espoir, le CALACS La Chrysalide, ainsi que le CAVAC, mettra en lumière une démarche novatrice permettant d'être la voix des personnes ayant été victime, en partageant leur expérience ainsi que les aspects qui ont été favorables dans le cadre de leurs démarches judiciaires.

Le grand lancement de cet outil est prévu en septembre 2025.



**« Il y a un pouvoir immense lorsqu'un groupe de personnes ayant des intérêts similaires se réunit pour travailler vers les mêmes objectifs. »** - Idowu Koyenikan

## Projet pilote Cour du Québec

Depuis déjà quelques années, les délais judiciaires préoccupent et des travaux ont été amorcés pour trouver des solutions à cette situation à travers le Québec.

En décembre dernier, la magistrature a initié un projet pilote dans le district judiciaire de Joliette en lien avec la réduction des délais judiciaires et l'optimisation du temps consacré aux dossiers qui nécessitent d'être entendus devant la Cour du Québec.

Ainsi, les dossiers fixés pour des procès de moins de deux jours peuvent être référés à des journées de gestion. Ces journées donnent la possibilité aux parties de se rencontrer et de voir la possibilité de disposer du dossier avant la tenue du procès.

Pour les personnes victimes, c'est une occasion de rencontrer le procureur aux poursuites criminelles et pénales, de discuter de leurs attentes et besoins et d'évaluer la possibilité d'un règlement à ce moment.

Les services d'accompagnement du CAVAC sont disponibles lors de ces journées et ce soutien est important pour les personnes victimes dans leurs réflexions sur la suite à donner au dossier.

À ce jour, les résultats semblent prometteurs. Plusieurs dossiers se sont soldés par une entente ou un plaidoyer de culpabilité, à la satisfaction des personnes victimes, permettant, par le fait même, de libérer du temps à la cour.

Le projet pilote se poursuivra dans les prochains mois et nous serons présents pour promouvoir les services offerts aux personnes victimes.



## Organisation des services du Programme de référence policière

Dans la dernière année, nous avons accordé une attention particulière à la réflexion quant à l'organisation des services pour nous assurer de répondre adéquatement aux besoins spécifiques des personnes victimes.

Notre équipe évoluant en référence policière a travaillé à l'amélioration des pratiques en établissant des lignes directrices dans les méthodes de travail. Notamment, en uniformisant la formation des intervenantes en référence policière et en innovant les pratiques de collaborations avec les corps policiers.

Au cours de la dernière année, nous avons également travaillé avec nos partenaires du Service de police de la Ville de Repentigny afin d'améliorer notre protocole de collaboration au bénéfice des personnes victimes. Ainsi, en mars dernier, nous avons officialisé un tout nouveau document qui est le reflet des obligations en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (LAPVIC).

## Amélioration des services offerts auprès des personnes victimes

### Les cliniques d'assistance technique (CAT)

Dans la dernière année, nous avons été en mesure d'évaluer l'impact positif d'un nouveau service avec le déploiement des cliniques d'assistance technique.

Ce service répond, dans un court délai, aux besoins liés à la complétion de demandes d'indemnisation et de formulaires divers, que ce soit pour notre clientèle en attente d'une première rencontre avec un intervenant ou lorsque ce service correspond essentiellement à ses besoins. Assurément, un plus pour les personnes victimes!

### Analyse des nouvelles demandes de service

Notre tout nouvel outil d'analyse des nouvelles demandes de service identifie les situations à prioriser selon des critères cliniques spécifiques. Cet ajout à nos pratiques uniformise notre lecture de la situation, oriente le dossier selon des critères objectifs et permet une priorisation des demandes. Cette analyse identifie également les situations à référer vers nos partenaires. Ainsi, la personne victime reçoit le meilleur service en réponse à ses besoins spécifiques.

### Organisation pour les événements majeurs SWAT

En s'inspirant de l'expérience de nos collègues du Réseau des CAVAC, qui ont dû gérer des événements majeurs impliquant de nombreuses victimes et leurs proches, notre équipe a mis en place une structure d'organisation des services en prévision de telles situations.

Pour pouvoir déployer rapidement nos services auprès des personnes touchées, nous avons amorcé une réflexion sur les priorités à établir afin de répondre efficacement aux besoins de notre clientèle. Dans cette éventualité, nous avons prévu de réorganiser les tâches de chacun en fonction de leurs rôles et responsabilités, tout en veillant à minimiser l'impact sur les services offerts. Bien que nous espérons utiliser cette structure le moins souvent possible, nous sommes prêts!

# Bilan et plan d'action 2024-2025 du CAVAC de Lanaudière en matière de violence sexuelle



La stratégie gouvernementale intégrée visant à contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027 a confirmé l'importance d'intervenir auprès des personnes victimes de violences sexuelles de façon adaptée et spécifique à leurs besoins.

Au sein du Réseau des CAVAC, la poursuite des services des agentes de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS) est apparue comme essentielle. Ainsi, elles offrent des services spécifiques à la clientèle victime de violences sexuelles.

Elles s'assurent également du développement de meilleures pratiques au sein du CAVAC et auprès de leurs collègues en étant une source de références et de soutien. Au cœur des collaborations avec nos partenaires locaux, elles veillent à ce que les interventions auprès de la clientèle soient concertées et adaptées à toutes les étapes de leur parcours.

En début d'année, madame Véronique Fournier Duval fût épaulée par madame Lysane Robitaille dans le rôle d'intervenante pivot pour réaliser les tâches d'ALIVS pendant le congé de maternité de madame Catherine Fortin. Le retour de cette dernière, en septembre dernier, a amené une réorganisation des services et le CAVAC peut désormais compter sur la présence de madame Fournier Duval afin d'assurer les services dans le sud de Lanaudière et de celle de madame Fortin pour la clientèle se situant au nord de notre région. Ces dernières ont pu compter sur le soutien de la direction pour bénéficier de temps pour se pencher sur leurs tâches et cerner les priorités et stratégies de développement de l'expertise en violence sexuelle, peaufinant ainsi leur identité en tant qu'ALIVS. Le développement de l'aspect liaison et celui du partenariat colorent aussi leur identité et c'est cette chimie qui a donné naissance à leur surnom « Duo de feu ».

## Réalisations régionales en violences sexuelles 2024-2025

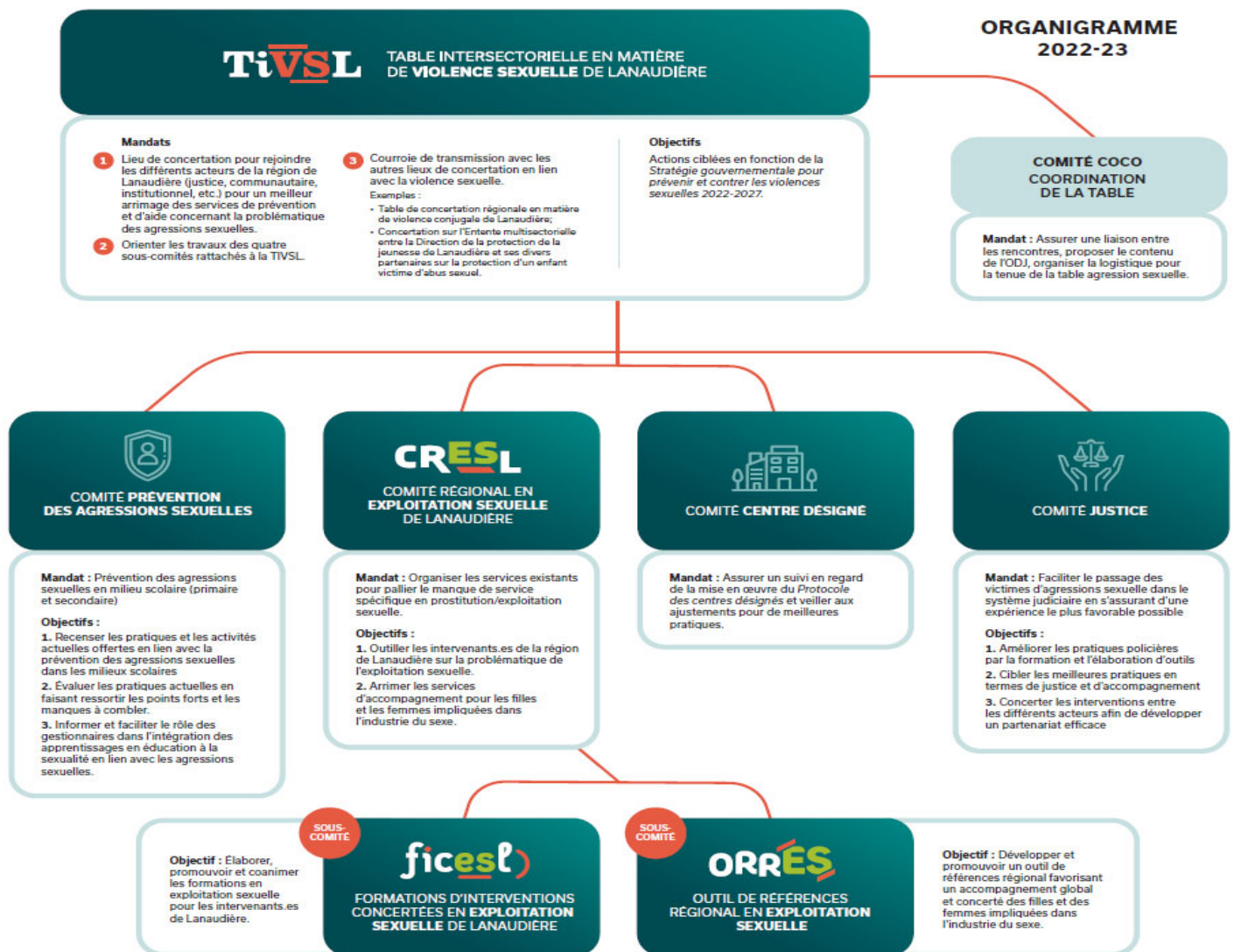
La région de Lanaudière se distingue par l'implication de tous les partenaires auprès des victimes de violences sexuelles. Il était naturel de renforcer notre collaboration en vue de l'implantation du Tribunal spécialisé à l'automne prochain, en gardant la vision commune de placer les victimes au cœur de nos interventions. Cette vision favorise la complémentarité de nos services à travers des références personnalisées, des échanges cliniques et des rencontres. Avec des objectifs communs, l'arrivée du Tribunal spécialisé ne pourra qu'intensifier cette coopération.

Cette année, les ALIVS se sont impliquées dans trois des quatre sous-comités issus de la Table intersectorielle en violence sexuelle de Lanaudière (TIVSL), à savoir le comité régional en exploitation sexuelle de Lanaudière (CRESL), le comité des Centres désignés et le comité Justice. Les travaux ont permis de mobiliser les différents acteurs, tous ayant à cœur d'offrir les meilleures pratiques dans l'accompagnement aux personnes victimes.

En plus de participer aux trois rencontres de la TIVSL, elles se sont impliquées dans 18 réunions liées aux différents comités de travail. Pour le comité Justice, les travaux se sont concentrés sur :

- L'adoption du plan d'action du comité suivant la Stratégie gouvernementale intégrée visant à contrer la violence sexuelle et la violence conjugale 2022-2027, ainsi que le rapport Rebâtir la confiance;
- L'élaboration d'un outil de rétroaction relatif au processus judiciaire. Ce projet novateur permettra aux victimes (via les organismes d'aide) de transmettre à nos partenaires de la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et aux corps policiers les aspects de leur travail qui ont contribué positivement à leur parcours judiciaire, ainsi que les éléments susceptibles d'être améliorés, dans une perspective d'amélioration continue des pratiques;
- La planification du colloque « La personne victime au ♥ de la justice », qui se tiendra lors de la Semaine nationale des victimes et des survivantes d'actes criminels en mai 2025.

Ces travaux confirment l'importance d'intervenir auprès des victimes de violences sexuelles de manière adaptée et spécifique à leurs besoins à travers toutes les étapes du processus judiciaire.



Les ALIVS ont aussi participé aux travaux du sous-comité ORRES (découlant du comité CRESL), axés sur :

- La clarification du mécanisme de fonctionnement d'ORRES;
- Le développement d'un langage commun;
- Les réflexions sur les stratégies de communication et de "recrutement" d'autres partenaires;
- La réflexion quant au développement de l'espace clinique pour les intervenants partenaires.

Finalement, la direction est restée impliquée au sein du comité des Centres désignés, dont les travaux ont visé à retravailler la trajectoire d'accompagnement des personnes victimes en fonction des difficultés rencontrées par l'équipe responsable. La mobilisation des différents partenaires a permis de revoir le fonctionnement afin d'optimiser l'accompagnement des personnes victimes.

En mars dernier, les ALIVS ont participé à la journée régionale de lutte contre l'exploitation sexuelle organisée par le CRESL. Elles ont eu la chance d'assister à une présentation de mesdames Josée Mensales et Romy Verge-Boudreau, de l'Escouade intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) portant sur leur travail et le documentaire « La Plaque Tournante ». Cette présentation a permis aux ALIVS de transmettre à l'équipe les détails sur le programme « Les Survivantes » ainsi que les dernières connaissances sur le sujet. Ces expertes effectuent un travail exceptionnel sur le terrain. Durant cette journée, les ALIVS ont aussi eu la chance de participer à l'atelier présentant le programme ACTE, dont leurs sept ateliers visent l'intervention spécifique en matière de prévention du proxénétisme auprès des jeunes contrevenants.

Enfin, un atelier de co-construction visant la mobilisation des partenaires a été réalisé. De ces travaux découlera assurément les objectifs du comité CRESL dans les années à venir.



Mesdames Catherine Fortin et Véronique Fournier Duval

## Partenariat

Encore cette année, les ALIVS ont poursuivi leur collaboration avec l'Équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle du Réseau des CAVAC (EDIES), permettant ainsi d'établir un contact rapide et personnalisé auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle. Cette collaboration se colore aussi par un travail de partenariat et de co-intervention dans certains dossiers, par des références personnalisées auprès des organismes de notre région ainsi que par la mise à disposition de nos locaux afin de permettre aux personnes victimes d'effectuer leur déclaration policière dans un environnement plus convivial. La confiance mutuelle entre le CAVAC et le coordonnateur des EDIES favorise une concertation efficace et harmonieuse.

La problématique de l'exploitation étant au centre des discussions dans la région, il va de soi que les ALIVS continueront d'approfondir leurs connaissances et de s'outiller adéquatement pour intervenir auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle. Elles ont également à cœur de maintenir la concertation pour cette clientèle, développant ainsi leur rôle pivot auprès des EDIES de la province.

Nos ALIVS et les intervenantes du CALACS La Chrysalide ont choisis d'unir leur force pour arrimer les services auprès des personnes victimes de violences sexuelles. C'est lors d'une rencontre entre les deux équipes, à l'automne 2023, que prend naissance le projet de créer un pont entre nos services respectifs. En reconnaissant nos expertises propres, teintées de nos énergies lumineuses, nos travaux ont permis de consolider nos liens et d'amorcer le travail dans l'élaboration d'un protocole de référencement entre nos deux organisations.



Ce protocole définit les modalités de collaboration entre le CAVAC de Lanaudière et le CALACS La Chrysalide afin d'assurer un accompagnement fluide, soutenu et surtout en complémentarité avec l'intention commune de mettre la personne victime au cœur de toutes nos pratiques. Les besoins ciblés lors de l'élaboration du protocole touchent notamment :

- Une meilleure compréhension de l'offre de services des deux organisations, facilitant les entrées de services;
- Un arrimage plus efficace entre nos services;
- Une clarification des rôles des intervenantes impliquées dans l'accompagnement de la femme victime de violences sexuelles;
- La prévention de dédoublement d'intervention afin d'éviter un sentiment de confusion pour la femme victime;
- Une communication et une collaboration accrues.

L'élaboration de ce protocole s'est finalisée par un guide « pas-à-pas » pour les équipes de travail. Cette méthode sera présentée dans la prochaine année et grand est notre souhait de présenter ce protocole à divers organismes de la région œuvrant aussi auprès de personnes victimes de violences sexuelles.

Un deuxième projet de collaboration s'est actualisé à la suite de la rencontre de nos équipes. Ainsi, mesdames Sarah Monfette et Valérie D'Amours ont mis sur pied un atelier qu'elles ont eu la chance d'animer dans le cadre des Ateliers de Reprise de Pouvoir (ARP) du CALACS La Chrysalide. L'objectif de ces ateliers est de rassembler des groupes de femmes en attente des services du CALACS afin de leur transmettre des informations techniques et les outiller dans certaines démarches. Ce projet de collaboration ARP se poursuivra dans la prochaine année et nous tenons à remercier nos porteuses de ce projet!

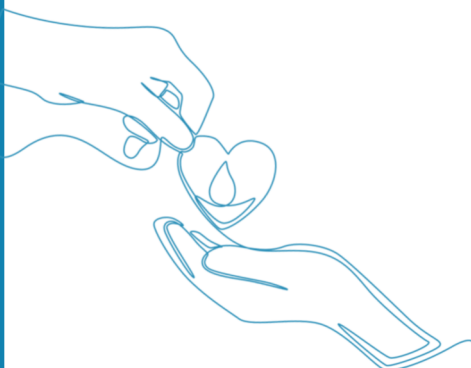
## Intervention auprès de la clientèle

En plus de la participation des ALIVS au sein des divers comités de concertation, l'intervention auprès des personnes victimes de violences sexuelles est demeurée prioritaire. Face à la demande croissante et dans un souci constant d'offrir des disponibilités suffisantes, les ALIVS ont accordé une attention particulière à l'accessibilité des services, permettant ainsi de fournir un suivi et un accompagnement adaptés aux besoins des personnes victimes de violences sexuelles.

Elles ont offert une intervention post-traumatique et psychosociale spécialisée en matière de violences sexuelles, ainsi que de l'information, du soutien et des accompagnements personnalisés tout au long du processus judiciaire dans 27 dossiers, dont cinq concernaient des cas de traite de personnes, de proxénétisme ou d'exploitation sexuelle.

Cependant, malgré la présence des ALIVS dans chaque point de service, le nombre de dossiers de violences sexuelles dépasse leurs capacités. Ainsi, 321 dossiers supplémentaires impliquant des actes criminels à caractère sexuel ont été répartis à l'ensemble de l'équipe d'intervention au cours de la dernière année.

Au total, le CAVAC de Lanaudière a ouvert 348 dossiers de violences sexuelles pour la période de référence, dont neuf concernaient des cas de traite de personnes, de proxénétisme ou d'exploitation sexuelle.



## Communauté de pratique



Élaborée au cours de l'année 2019-2020, la communauté de pratique a été créée pour répondre au besoin de collaboration et de concertation exprimé à plusieurs reprises par les différents ALIVS du Réseau des CAVAC. Au début du projet, des moments d'échanges ont été organisés, permettant aux ALIVS de partager leur réalité, leurs expertises diversifiées et leurs aspirations communes à créer des projets pilotes autour de la problématique de la violence sexuelle. Cette année, les ALIVS ont eu l'opportunité de participer à l'une de ces rencontres dédiées à la communauté de pratique, optimisant ainsi leurs connaissances et affinant leur spécialisation.

## Priorités régionales en violences sexuelles 2025-2026

La priorité de nos interventions auprès de la clientèle restera au cœur de nos priorités. De ce fait, nos ALIVS seront à pied d'œuvre pour parfaire leurs connaissances et leur présence auprès de la clientèle tout en maintenant les efforts de concertation pour l'année à venir. À la suite de la formation portant sur l'intervention auprès des hommes victimes d'actes criminels, nos ALIVS souhaitent offrir une meilleure accessibilité aux services pour cette clientèle.

Les actions concertées avec nos collègues de l'équipe ÉDIES et nos partenaires locaux se poursuivront afin d'atteindre nos objectifs dans les dossiers d'exploitation sexuelle. Ensemble, nous sommes plus susceptibles d'établir un filet de sécurité adéquat pour cette clientèle.

Nous avons également à cœur le déploiement du protocole de référencement élaboré avec l'un de nos précieux partenaires afin d'assurer un accompagnement fluide, soutenu et en complémentarité.

Enfin, nous adapterons nos services afin de répondre de manière adéquate et professionnelle à l'arrivée du Tribunal spécialisé en violence conjugale et sexuelle, dans la prochaine année.







# Portrait des services



# Le CAVAC en vrac...

↑ 33%

des dossiers en provenance de la **communauté de Manawan**

20%

de nos dossiers proviennent des **Programmes d'informations**

↑ 10%

des rapports d'événements traités au **Programme de référence policière**

↑ 8%

des **dossiers ouverts** au CAVAC en 2024-2025

↑ 47%

des accompagnements au **Tribunal de la jeunesse**

↑ 11%

des **dénonciations reçues** de la part Direction des poursuites criminelles et pénales

40

mesures d'octroi traitées en lien avec le **Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)**

63

dossiers **Alerte** (consultations et cellules)

2 009

rencontres effectuées auprès de la clientèle, dont une **augmentation considérable de 137 % des rencontres auprès des enfants**

↑ 69%

des dossiers traités en lien avec le **protocole BAR**

**Le CAVAC de Lanaudière offre, gratuitement et en toute confidentialité, des services spécialisés à toute personne de tout âge, victime ou témoin de tout acte criminel et à ses proches, que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.**



**Ces services consistent, notamment, à de l'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire, de l'information sur les droits et les recours, de l'accompagnement dans l'appareil judiciaire criminel, de l'orientation vers les services complémentaires spécialisés et de l'assistance technique. Ceux-ci sont offerts au siège social, situé à Joliette, au point de service de Repentigny, au palais de justice, dans les services de police et à la communauté de Manawan.**

## **Demandes de services**

De manière générale, les services étant offerts de façon volontaire, la clientèle initie elle-même les contacts. Les personnes victimes sont référées par les services policiers, le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, le réseau social de la clientèle, les médias ou autres.

Depuis 1999, dans le cadre de la Déclaration de principes concernant les témoins, dès qu'un témoin reçoit une assignation de la part du Directeur des poursuites criminelles et pénales, il est invité à se présenter au local du CAVAC, au palais de justice de Joliette.

## **Offres de services**

Le Programme de référence policière a contribué à offrir plus rapidement des services aux personnes victimes. En effet, peu de temps après l'intervention policière, un contact est établi avec la personne pour lui donner l'information adéquate.

Les Programmes d'informations permettent de rejoindre directement les personnes victimes, dès l'autorisation de la plainte, tant à la Chambre criminelle et pénale qu'à la Chambre de la jeunesse. Certains contacts sont faits par téléphone, comme à l'autorisation du dossier ainsi qu'aux conditions de remise en liberté de l'accusé, tandis que d'autres sont effectués par le biais de lettres provenant du ministère de la Justice. Nous nous assurons que les personnes victimes soient informées tout au long du processus judiciaire et ce, jusqu'aux termes des procédures et même suite à la remise en liberté par les Services correctionnels du Québec.

Les services du CAVAC à la population de Manawan ont la spécificité d'être offerts directement dans la communauté. Nous croyons qu'il est important de rejoindre l'ensemble de la clientèle sur tout le territoire lanauois. De ce fait, il nous apparaît essentiel d'adapter notre offre de services à la réalité géographique.

Également, des services sont offerts à des clientèles spécifiques, notamment aux personnes mineures ainsi qu'aux témoins vulnérables, dans le cadre du Programme Témoin Enfant (PTE) et du Programme témoin vulnérable en violence sexuelle ou conjugale (PTVSVC).

## Demande de services

# Évaluation téléphonique

Le processus de suivi au CAVAC débute par l'évaluation globale de la situation qui s'effectue lors du premier contact téléphonique. Lors de cette entrevue, l'intervenant évalue la situation de la personne victime dans son ensemble afin d'obtenir le maximum d'information. Ceci lui permettra de planifier la meilleure prestation de services à présenter, via les services du CAVAC et des références vers les ressources du milieu.

À l'amorce du suivi, l'intervenant évalue sommairement le fonctionnement social par les différentes sphères de vie de la personne. Il devient également essentiel de cibler ses capacités adaptatives et de résilience afin de pouvoir travailler les conséquences de la victimisation. L'intervenant convient avec la personne des objectifs du suivi ainsi que la mise en place de moyens pour y arriver.

Les rencontres ultérieures s'assureront de la réalisation de ces objectifs par un travail psychosocial, de l'éducation psychologique sur le traumatisme et un suivi judiciaire, s'il y a lieu. L'intervenant évaluera les progrès ou les facteurs de maintien des conséquences pour les personnes. Par une démarche d'appropriation de son pouvoir personnel, la personne victime sera en voie de revenir vers l'équilibre présent avant l'évènement traumatique. Un nombre de huit rencontres psychosociales a été statué.

La pandémie ayant amené une réalité différente quant au volume d'appels et aux délais d'attente pour obtenir un rendez-vous, l'intervenant de garde a le souci d'offrir davantage de services lors de l'appel. Notamment, un support technique plus soutenu en lien avec les demandes IVAC. De plus, certains outils sont transmis par courriel à la clientèle afin d'obtenir un support dans l'intervalle d'une prise en charge, par exemple, un guide d'autosoin ou les coordonnées de différentes ressources.

## Demande de services

# Assignation par le Directeur des poursuites criminelles et pénales

**En 1998, le ministère de la Justice, le Conseil de la magistrature et le Barreau du Québec instaurent la Déclaration de principes concernant les témoins garantissant, entre autres, aux personnes victimes ou vulnérables l'accès à un lieu accueillant et sécuritaire lors de leur passage à la cour. En 1999, suivant ces recommandations, le CAVAC de Lanaudière inaugure un point de service au palais de justice de Joliette.**

Les intervenants responsables des services au palais de justice offrent quotidiennement un accueil personnalisé aux personnes victimes et aux témoins qui sont assignés par le poursuivant. Les personnes proches de ces derniers sont également accueillies avec diligence et leurs besoins particuliers sont pris en considération.

**En plus d'un accueil chaleureux dès leur arrivée au local du CAVAC, les témoins reçoivent :**

- Des informations justes concernant le processus judiciaire criminel;
- Des explications sur leur rôle de témoin et le déroulement de leur témoignage;
- Une assistance afin de faciliter le contact avec les différents acteurs du système judiciaire;
- Un accompagnement lors de leur témoignage dans la salle d'audience;
- Des services de références au CAVAC de Lanaudière ou à d'autres organismes.

## Demande de services

# Services au palais de justice

En 2024-2025, les intervenants du CAVAC ont effectué 801 accompagnements au palais de justice de Joliette, dont 69 au Tribunal de la jeunesse. Ces accompagnements ont été réalisés auprès des personnes victimes ou des témoins d'actes criminels qui ont été assignés à témoigner par le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Pour les personnes victimes bénéficiant déjà d'un suivi au CAVAC et impliquées dans des dossiers particuliers, certaines ont pu être accompagnées par le même intervenant, facilitant ainsi leur passage à la cour. Les accompagnements au palais de justice offrent à notre clientèle l'opportunité de mieux se renseigner sur nos services et d'entamer un suivi avec un intervenant, selon leur souhait. Cela permet de garantir un soutien adapté et personnalisé, répondant aux besoins spécifiques de chaque individu.

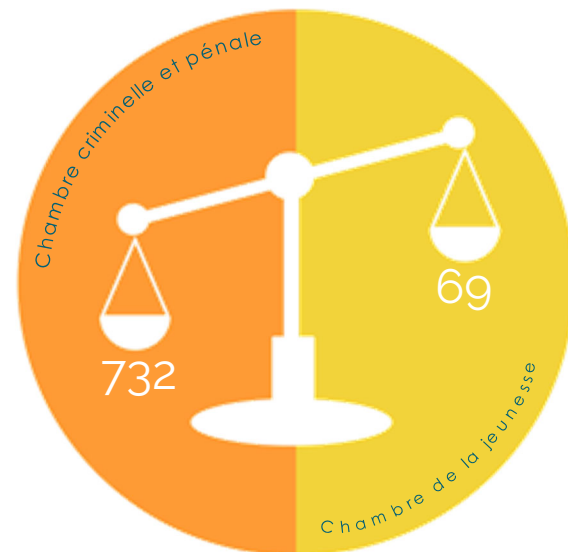
Les pratiques de visioconférence, introduites durant la pandémie, sont restées dans le système judiciaire. Les clients et intervenants peuvent suivre les dossiers ou assister aux audiences à distance ou depuis les locaux du CAVAC. Bien que cette pratique facilite l'accès, nous privilégions l'accompagnement en personne ou la visioconférence au palais de justice pour un soutien plus optimal.

En décembre dernier, une nouvelle procédure, soit les journées de gestion, a été mise en place pour les dossiers de moins de deux jours, assignant directement les victimes et témoins au local du CAVAC. Cela nous a permis de rencontrer 26 personnes avant le procès pour les informer, les accompagner auprès du procureur, identifier les éléments importants pour une décision éclairée quant à la suite des procédures et les soutenir lors de plaidoyers de culpabilité, de règlements ou de sentences.

Une nouvelle réalité s'est dessinée cette année, avec une augmentation des dispositions des dossiers ainsi que des sentences en salle à volume. Cela a entraîné un besoin supplémentaire d'intervenants dans le but d'assurer des services de qualité quant aux accompagnements auprès des victimes, tant en salle à volume qu'en salle de procès.



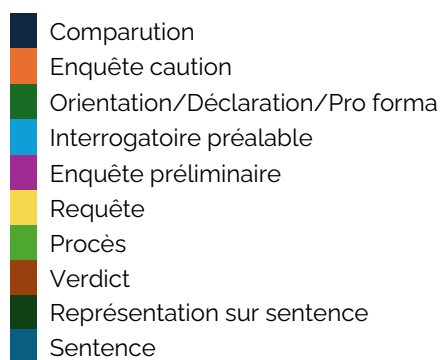
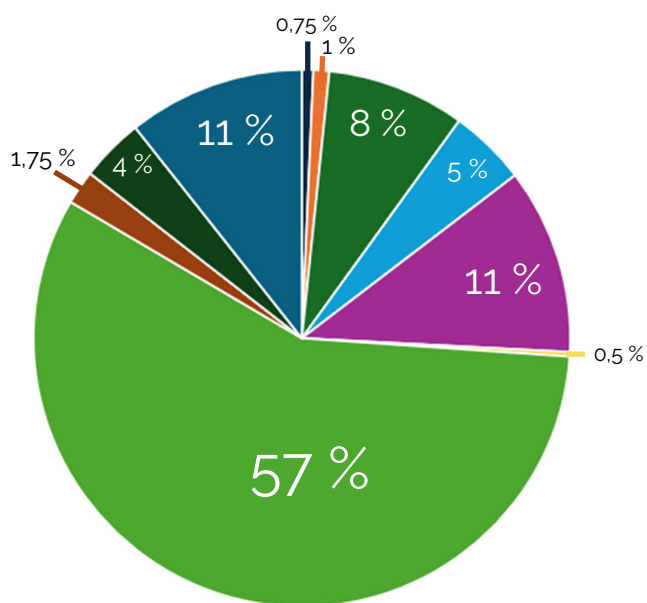
**Outre les accompagnements en salle d'audience, les services offerts au palais de justice demeurent nombreux; l'accueil des témoins au local du CAVAC, la préparation de leur passage à la cour, de même que la vulgarisation du processus judiciaire et des informations transmises par les acteurs judiciaires. De plus, des interventions psychosociales sont régulièrement offertes aux personnes victimes afin de les supporter tout au long de leur présence à la cour.**



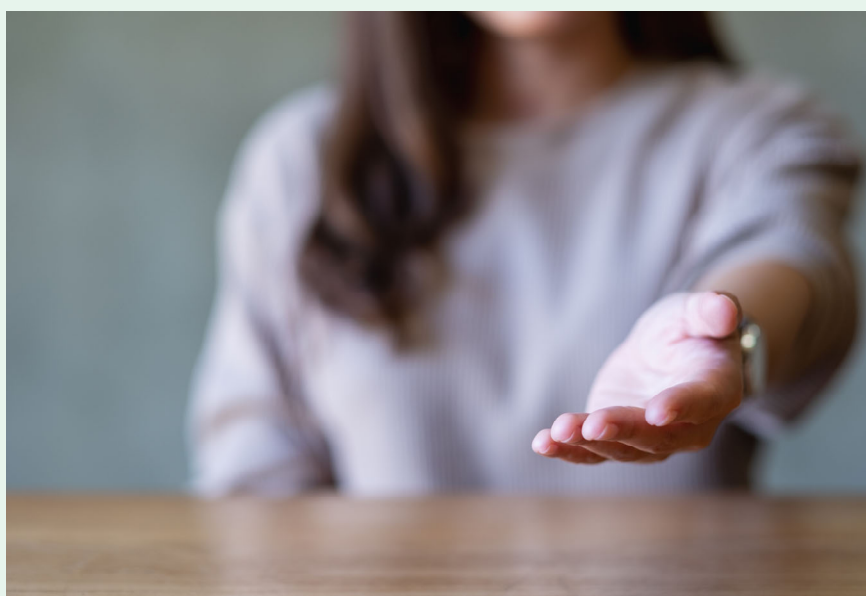
**Précisons que cette année encore, les accompagnements au tribunal de la jeunesse ont connu une augmentation significative de près de 47 %.**

**Le procès demeure l'étape à laquelle les services du CAVAC sont les plus souvent sollicités au cours du processus judiciaire, dans une proportion de 57 %.**

S'ensuit l'enquête préliminaire (11 %) et la sentence (11 %). Les services du CAVAC sont majoritairement requis à ces étapes en raison des assignations émises par le Directeur des poursuites criminelles et pénales.



Les accompagnements effectués durant les étapes de l'enquête préliminaire et du procès font référence au besoin des victimes d'être soutenues alors qu'elles devront possiblement rendre témoignage dans le dossier qui les concerne. Pour l'étape de la représentation sur sentence, les besoins concernent davantage le soutien envers les personnes victimes qui souhaitent témoigner sur sentence ou lire leur déclaration de la victime, afin de s'exprimer sur les conséquences subies. Les victimes et témoins peuvent également être accompagnées lors du dénouement du dossier judiciaire.



### Accompagnements auprès des partenaires

Dans la dernière année, 40 accompagnements ont été effectués par les agents d'intervention du CAVAC dans un cadre externe, soit lors de rencontres avec les procureurs de la couronne, les policiers ou les agents de probation pour l'élaboration des rapports présentenciels, ce qui est comparable aux années précédentes.



## Offre de services

# Programme de référence policière

Le Programme de référence policière propose des services rapides et adaptés aux victimes, proches et témoins d'actes criminels de crime contre la personne. Les agentes d'intervention offrent un contact rassurant depuis différents postes de police, permettant une étroite collaboration avec les enquêteurs pour des références personnalisées et des discussions professionnelles.

L'objectif de ce programme est de rejoindre rapidement les personnes victimes après l'intervention policière, de les informer des services offerts, d'apprécier leur état général, de les référer aux ressources spécialisées ou vers nos services, de leur offrir de l'assistance technique et de les accompagner dans l'appareil de justice. Exceptionnellement, les intervenantes peuvent se déplacer avec les policiers pour des situations particulières.

Pour la première fois depuis quelques années, l'équipe a pu souffler un peu. En 2024-2025, nous avons bénéficié de la stabilité d'une équipe de trois agentes d'intervention qui se sont partagées leur quotidien. Grâce à des choix de gestion judicieux, nous avons pu accueillir madame Joëlle Larose, déjà membre de l'équipe, en provenance des Programmes d'informations afin de compléter l'équipe déjà formée de mesdames Geneviève Coutu, Geneviève Richard et de Chantal Savoie.

La réorganisation des présences des agentes d'intervention dans les postes de police a renforcé la collaboration avec les enquêteurs et le référencement. Suite aux réflexions lors des rencontres du comité d'amélioration des pratiques en référence policière, il a été convenu que, dès avril 2025, les agentes du Programme de référence policière travailleront dans les quatre postes de la Sûreté du Québec des MRC D'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm, à raison d'une fois par mois. L'impact de cette collaboration sera présenté l'an prochain.

Cette année, les agentes d'intervention en poste de police ont été sollicitées à deux reprises pour collaborer à l'inspectorat des services de police, effectué par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Les services de police doivent développer des partenariats avec diverses ressources, notamment les CAVAC. Ces rencontres ont eu lieu dans le cadre de nos partenariats avec le Service de police de la Ville de L'Assomption/Saint-Sulpice et le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion.

Les protocoles d'entente entre les services de police et le CAVAC de Lanaudière sont révisés annuellement pour confirmer leur efficacité et ajuster les modalités si nécessaire. Cette année, tous les protocoles ont été renouvelés sans modification, sauf celui avec le Service de la Ville de Repentigny. Le protocole de janvier 2017, qui incluait une clause sur la transmission des informations confidentielles, a été révisé et un nouveau protocole a été signé en mars 2025, garantissant la continuité de notre collaboration.

## Statistiques

En 2024-2025, le nombre de rapports reçus a augmenté de 10 % (4 257 contre 3 870 l'an dernier). Malgré cette hausse, nous constatons que nous ne recevons pas tous les rapports de crimes contre la personne. Des démarches ont été entreprises avec les responsables des postes et des pistes de solution ont été identifiées. Nous espérons remédier à cette situation afin de rejoindre un plus grand nombre de personnes victimes.

## Rapports d'événements traités

### Sûreté du Québec

Crimes majeurs	73
Crimes contre la personne	5
MRC Joliette	830
MRC Matawinie	411
Rawdon	380
Saint-Michel-des-Saints	31
MRC Montcalm	502
MRC D'Autray	261
Berthierville	142
Lavaltrie	72
Saint-Gabriel	47

**TOTAL 2 082**

### Services de police municipaux

L'Assomption/ Saint-Sulpice	186
Mascouche	539
Repentigny	293
Terrebonne/Ste-Anne- des-Plaines/Bois-des-Filion	1 157

**TOTAL 2 175**

Dossiers traités	Services de police municipaux	Sûreté du Québec
Dossiers reçus	2 175	2 082
Dossiers retenus	1 355	1 253
Victimes rejointes	1 516	1 460
Démarches téléphoniques	545	495
Envois postaux	1 113	1 172
<b>Total des dossiers ouverts</b> (Services municipaux / Sûreté Québec)	<b>110</b>	

### Références

Violence conjugale	244	157
CALACS	126	165
Rebâtir	102	43
Autres ressources	73	68
Ressources pour hommes	19	14
Autres CAVAC	21	12

## Protocole Bracelet antirapprochement (BAR)

L'équipe de la référence policière continue de gérer les demandes de bracelet antirapprochement (BAR) en collaboration avec la Direction des services professionnels correctionnels (DSPC) de Laval-Lanaudière. La DSPC évalue cette mesure en contactant les personnes victimes de violence conjugale et d'exploitation sexuelle. Ensuite, l'équipe d'intervenantes évalue les besoins des personnes victimes spécifiquement en ce qui a trait aux scénarios de protection, présente les services disponibles et les réfère aux ressources adaptées. En 2024-2025, 27 demandes BAR ont été traitées, comparativement à 16 l'année précédente, soit une augmentation de 69 %. Des enjeux de communication ont conduit la DSPC et le CAVAC de Lanaudière à se rencontrer à quelques reprises pour améliorer la collaboration et rétablir rapidement les contacts avec notre clientèle.

## Programmes d'informations

### CAVAC-INFO Adulte

En 2022, le Programme CAVAC-INFO Adulte voit le jour dans le cadre de la Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice du Québec.

Comptant sur la précieuse collaboration de la Direction des services de justice et du Directeur des poursuites criminelles et pénales, les agentes de support à l'intervention contactent toutes les personnes victimes dans les dossiers de crimes contre la personne et contre la propriété. Lors du premier contact, elles les informent de l'autorisation de la plainte, des procédures judiciaires à venir et des services du CAVAC. À cette étape, le DPCP a transmis 2 659 dénonciations et de ce nombre, 1 431 contacts directs ont été faits auprès de la clientèle. Ces dénonciations reçues représentent une augmentation considérable de 13 % par rapport à l'an dernier.

Dans un deuxième temps, les personnes victimes ont été rejointes lors de l'ordonnance de mise en liberté. Le CAVAC a reçu, par le greffe criminel et pénal, 896 documents pour lesquels 485 contacts téléphoniques ont été effectués afin d'exposer les différentes conditions de remise en liberté des contrevenants. Nous constatons une augmentation de 10 % comparativement en 2023-2024, quant aux documents reçus du greffe criminel et pénal. Par la suite, tous les documents officiels les concernant ont été postés et ce, à raison de 785 envois.

Ce service humanise l'appareil judiciaire et assure à la personne victime la place qui lui revient. D'autre part, la clientèle peut recevoir plus rapidement des services et ainsi, nous espérons prévenir l'aggravation et la détérioration de leur état physique.

Nous avons comptabilisé 1 088 papiers judiciaires pour lesquels des recherches au SIPP (Système intégré des poursuites publiques) ont été effectuées sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire (infractions relatives aux drogues, aux entreprises, n'impliquant aucune personne victime ou n'ayant aucune coordonnée pour rejoindre ces dernières).



### CAVAC-INFO Jeunesse

**Le Programme CAVAC-INFO a continué d'évoluer au fil du temps et s'est vu ajouter les informations judiciaires de la Chambre de la jeunesse.**

Ce programme est similaire à celui du CAVAC-INFO Adulte, mais tient compte des particularités de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Tout au long de l'année, les agentes de support aux interventions ont traité 325 dénonciations reçues du DPCP. De celles-ci, 274 appels ont été réalisés auprès de la clientèle, représentant ainsi une hausse de 7 %.

### INFO-VAC Plus

**En 2012, le ministère de la Justice transmet à tous les CAVAC le mandat des envois INFO-VAC Plus.**

Le premier envoi informe la personne victime de l'autorisation de la plainte, de son rôle à la cour, de la possibilité de compléter la déclaration de la victime sur les conséquences du crime et des services du CAVAC.

À la fin des procédures judiciaires, un dernier envoi est effectué afin d'informer la personne victime de l'issue du dossier. Les documents relatifs à la sentence y sont joints de même que la possibilité, s'il y a lieu, d'avoir recours aux services de la Commission québécoise des libérations conditionnelles ou de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Le schéma suivant représente les démarches effectuées auprès de la clientèle dans le cadre des Programmes d'informations. Notez que les chiffres **bleus** concernent le CAVAC-INFO Adulte et ceux en **vert**, le CAVAC-INFO Jeunesse.

## Autorisation de la plainte

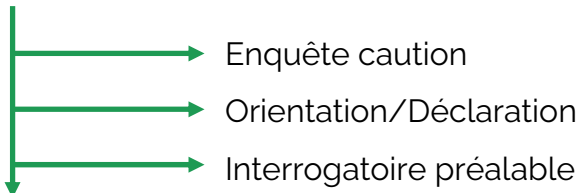
### Dénonciations

Rejoints **1 431/274**

### INFO-VAC d'ouverture

Envois postaux **2 608/350**

## Comparution



## Ordonnances de mise en liberté

Rejoints **485/28**

Envois postaux **766/32**

## Modifications d'ordonnance de mise en liberté

Envois postaux **719/12**

## Enquête préliminaire



## Procès

## Verdict

## Représentation sur sentence

## Sentence

### Documents relatifs à la sentence

Envois postaux **1 597/356**

### INFO-VAC de fermeture

Envois postaux **2 291/385**

### Modification de sentence

Envois postaux **65/9**

Dans la dernière année, nous avons dispensé 11 408 services judiciaires, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente.

De plus, nous avons réalisé 2 218 contacts téléphoniques et ouvert 195 nouveaux dossiers.

Nous pouvons ajouter à ce nombre, 632 retours d'appels concernant le suivi des procédures judiciaires effectuées auprès des personnes victimes. Il est important de préciser qu'il s'agit d'une forte augmentation de 37 %.





## Offre de services

# Programme de mesures de rechange général (PMRG)

Le PMRG est un processus de déjudiciarisation permettant d'exercer la justice différemment. Ce programme favorise une justice réparatrice, offrant une place importante aux personnes victimes qui souhaitent y participer. Dans notre région, le PMRG, mis en place à la Cour du Québec, est géré par la Direction des poursuites criminelles et pénales. Il permet à l'accusé d'assumer pleinement la responsabilité de ses actes et de résoudre le conflit qui l'oppose à la justice par des moyens autres que les procédures judiciaires traditionnelles, tout en lui offrant l'opportunité de réparer les torts causés.

Depuis environ quatre ans, ce programme est également bien implanté dans les cours municipales de Repentigny et de Mascouche, sous la responsabilité des procureurs locaux.

Nos deux agentes de support à l'intervention, mesdames Audrey Couture et Bianca Venne, jouent un rôle crucial en assurant le suivi auprès des partenaires et en transmettant les informations nécessaires aux victimes. Leur travail est essentiel pour garantir que les victimes reçoivent le soutien et les informations dont elles ont besoin tout au long du processus.

## Fonctionnement

Dans un premier temps, le poursuivant évalue la preuve et porte des accusations. Ensuite, il évalue si le dossier répond aux critères d'admissibilité du programme et envoie un document au CAVAC l'informant de sa réflexion concernant l'application du PMRG.

L'agente de support à l'intervention contacte alors la personne victime pour une première fois, que ce soit par téléphone ou par la poste. Elle lui explique ce qu'est le PMRG, mentionne la réflexion du procureur et l'informe des services du CAVAC ainsi que ceux d'Équijustice. Une vérification du point de vue de la personne victime face à cette éventualité est faite et une référence personnalisée au procureur de la Couronne peut avoir lieu, si elle le désire.

Par la suite, le dossier est transmis à un agent des Services correctionnels du Québec, qui rencontre l'accusé afin de vérifier s'il reconnaît sa responsabilité et s'il démontre une volonté de collaborer au programme. Si toutes les informations recueillies sont favorables, le poursuivant autorise la démarche de l'application de mesures de rechange. C'est à ce moment que l'intervenante contacte la personne victime afin de lui confirmer l'application du PMRG. Elle la réfère à l'organisme Équijustice pour toutes questions relatives à son implication dans le processus, les mesures de rechange possibles et autres questions pertinentes.

Pour l'année 2024-2025, le CAVAC a été impliqué dans 338 dossiers judiciaires incluant les dossiers du DPCP et des cours municipales. De ce nombre, des personnes victimes civiles, des policiers ainsi que des compagnies ont été contactés relativement à la réflexion du procureur et lors de l'application du PMRG, afin de leur confirmer la décision du poursuivant.

## Palais de justice de Joliette

Du côté du DPCP, nous avons reçu un total de 455 demandes d'intervention au cours de l'année. Parmi ces demandes, 180 personnes victimes civiles ont été informées verbalement, leur fournissant ainsi des informations cruciales et un soutien immédiat.

Nous avons également traité 565 documents provenant de l'organisme Équijustice, qui joue un rôle essentiel dans la promotion de la justice réparatrice. Ces documents visent à améliorer le processus de justice pour les victimes et les accusés.

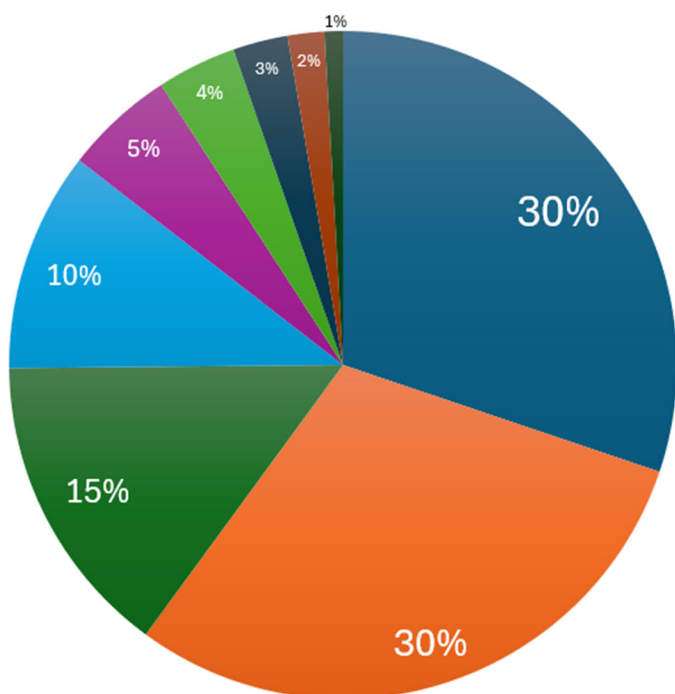
Au total, nous avons traité 1 020 documents reçus de la part de ces deux partenaires, ce qui représente une augmentation remarquable de 46 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse significative témoigne de l'engagement croissant de nos partenaires et de notre équipe à répondre aux besoins des victimes et à améliorer continuellement nos services. Nous sommes fiers de cette collaboration et de l'impact positif qu'elle a sur notre communauté.

## Cours municipales

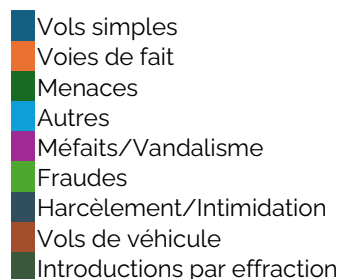
Au terme de notre quatrième année, nous avons reçu 74 documents à traiter de la part des procureurs et de l'organisme Équijustice.

Pour Repentigny, 16 personnes civiles ont été informées verbalement du PMRG et 31 envois postaux ont été effectués.

Du côté de la ville de Mascouche, 16 dossiers ont été traités par le CAVAC dont six personnes victimes ont été rejointes directement et neuf envois postaux ont été effectués.



Ce schéma représente la répartition des crimes dans les 338 dossiers judiciaires dans lesquels nous avons été impliqués en 2024-2025. Ceux-ci incluent les dossiers du DPCP et des cours municipales.





## Offre de services

### Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)

Le Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO) est issu de la collaboration entre les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC). L'entrée en vigueur de ce programme a débuté le 19 juin 2017. Au préalable, les intervenants des CAVAC ont bénéficié d'une formation en ligne afin de comprendre les tenants et aboutissants de la collaboration et d'appliquer le programme conformément à l'entente convenue.

L'objectif de ce programme est de s'assurer que les personnes victimes reçoivent les renseignements transmis par la CQLC et que des références leurs soient proposées pour recevoir du soutien de la part des CAVAC.

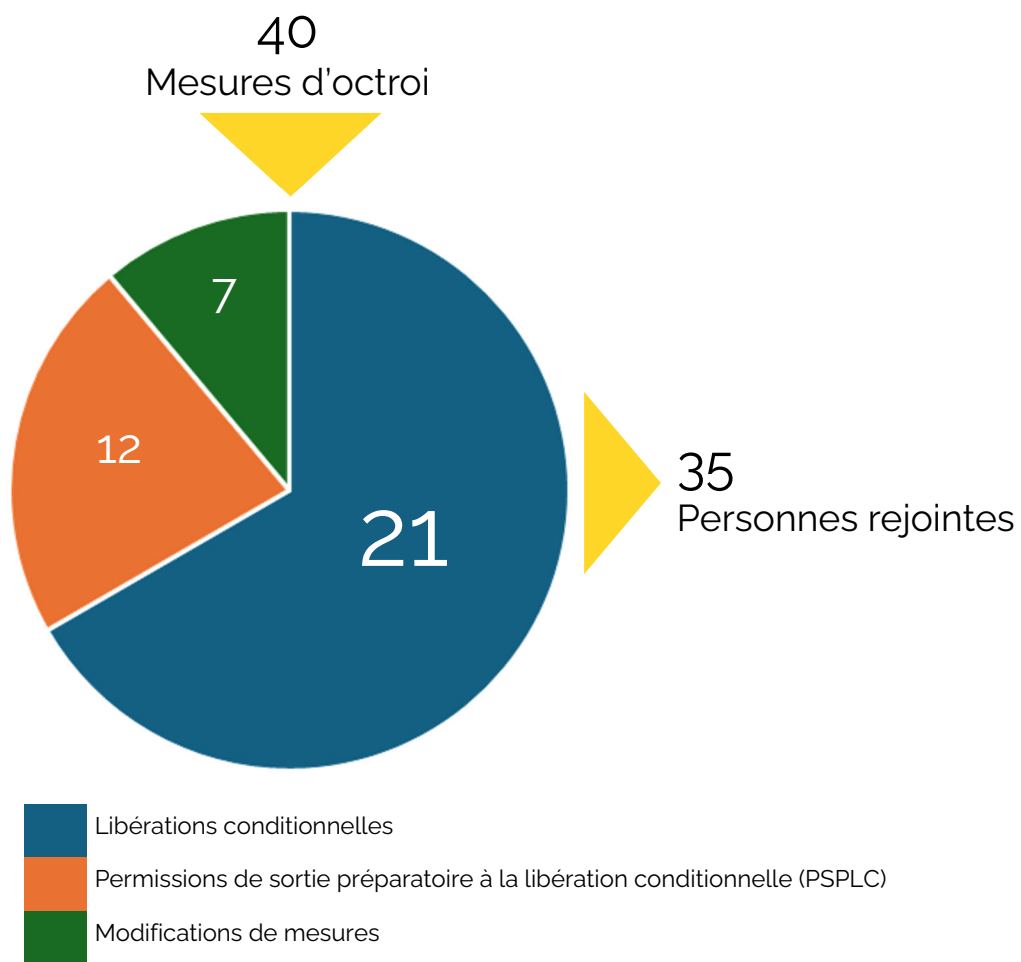
Le travail de communication et d'intervention effectué dans le cadre du PRIDO peut ressembler aux appels téléphoniques réalisés dans le cadre des Programmes d'informations ou lors du suivi judiciaire. En plus de transmettre les renseignements et d'offrir de l'écoute et du soutien, les intervenants informent les personnes victimes des éléments généraux prévus par la loi qui sont considérés dans la prise de décision par la CQLC.

Pour chaque décision d'octroi, un formulaire doit être produit concernant chaque personne victime et doit être retourné à la CQLC, via un courriel sécurisé afin de faire un suivi des interventions effectuées.

Pour cette année, 35 personnes victimes ou leurs proches ont été contactés par nos deux agentes de support aux interventions, mesdames Julie Rivest et Joëlle Bouthillette.

Nous avons reçu un total de 40 mesures octroyées par la CQLC. De ce nombre, 35 mesures leur ont été expliquées par téléphone.

Toutefois, des personnes n'ont pu être informées de ces mesures dû à notre incapacité à les rejoindre.





## Offre de services

# Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM)

Le PAJ-SM est un programme d'accompagnement permettant aux personnes souffrant d'un trouble de santé mentale, ayant commis une infraction criminelle admissible, de bénéficier d'un traitement judiciaire plus adapté à leur vulnérabilité. La concertation et l'encadrement de l'équipe multidisciplinaire est primordiale dans l'élaboration du plan d'intervention qui vise au rétablissement de la personne contrevenante.

## Fonctionnement

Dans un premier temps, le procureur aux poursuites criminelles et pénales évalue le dossier de preuve et porte des accusations. Par la suite, il évalue si le dossier rencontre les critères d'admissibilité du programme et fait parvenir un document au CAVAC signifiant sa réflexion concernant l'application du PAJ-SM.

Suite à la réception du document, l'agente de support à l'intervention du CAVAC contacte la personne victime afin de lui transmettre de l'information sur le PAJ-SM et lui signifier que le dossier est présentement à l'évaluation. L'intervenante prend le temps d'écouter l'opinion de la personne victime dans l'éventualité où l'application du programme PAJ-SM serait effectif. Une référence personnalisée peut être faite au poursuivant, selon le besoin.

Le dossier est par la suite orienté vers un intervenant du réseau de la santé et des services sociaux. Celui-ci évalue la situation de la personne accusée, ses besoins et sa volonté de participer au programme.

Lorsque l'évaluation détermine que l'intégration du contrevenant au PAJ-SM est possible, un plan d'intervention est élaboré conjointement. Une équipe interdisciplinaire encadre alors ce dernier. Le processus judiciaire continue et le contrevenant doit se présenter en cour lorsque sa présence y est requise. Les intervenantes de support à l'intervention recontactent, à ce moment, la personne victime afin de lui faire part de l'admission ou non de l'individu au programme.

Durant les 12 à 18 mois que prend le programme, l'accompagnement du CAVAC est offert afin d'effectuer le suivi judiciaire et répondre aux besoins des personnes victimes.

Pour notre première année complète, nous avons traité 91 dossiers. De ce nombre, des personnes civiles, des policiers ainsi que des compagnies ont été contactés relativement à la réflexion du procureur et lors de l'application du PAJ-SM, afin de leur confirmer la décision du poursuivant.

Nous avons reçu 124 demandes d'intervention de la part du DPCP. De ce nombre, 64 personnes victimes civiles ont été informées verbalement et 57 personnes, par envoi postal.



## Offre de services

# Cliniques d'assistance technique (CAT)

En début d'année, nous avons mis en place les cliniques d'assistance technique (CAT) afin de répondre dans un court délai, à des besoins en lien avec la complétion de différentes demandes d'indemnisation (LAPVIC, CNESST et SAAQ) et en matière de résiliation de bail dans un contexte de violence conjugale ou sexuelle. Depuis l'implantation des cliniques, les deux agentes de support à l'intervention qui rencontrent notre clientèle, afin d'offrir ce service, sont mesdames Joëlle Bouthillette et Julie Rivest.

## Fonctionnement

La clinique d'assistance technique est offerte à notre clientèle lors de la demande de services pour l'évaluation des besoins. Le rendez-vous, d'une durée maximale d'une heure, est alors fixé selon le point de service privilégié par la personne. Le but étant de permettre aux personnes d'obtenir un rendez-vous rapidement afin de compléter les formulaires. L'horaire préconisée dès la création des CAT, soit à intervalle de deux semaines entre le siège social de Joliette et le point de service de Repentigny, s'avère suffisant. Il est à noter qu'il ne s'agit pas de rencontres psychosociales, mais qu'elles portent essentiellement sur la complétion des formulaires visés, selon les demandes.

## Statistiques

Pour la première année d'existence des CAT, les intervenantes ont rencontré 31 (45 %) personnes victimes, témoins ou proches au point de service de Repentigny, 33 (48 %) au siège social et 5 (7 %) rencontres se sont déroulées par téléphone; représentant ainsi un total de 69 rendez-vous. Ceux-ci ont occasionné l'ouverture de 49 dossiers pour une clientèle ayant reçu, exclusivement, les services des cliniques d'assistance technique. Précisons également que jusqu'à présent, seules des demandes de qualification à la LAPVIC ont été sollicitées.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette initiative répondant clairement à un besoin réel!



## Offre de services

### Communauté autochtone

Tout au long de l'année 2024-2025, les services en communauté ont été offerts de façon continue. Trois intervenantes se sont déplacées en communauté et ce, aux trois semaines. Mesdames Geneviève Morin, Laurence Tremblay et Lysane Robitaille (en remplacement du congé de maternité de madame Tremblay) ont été responsable de la clientèle.

Le CAVAC de Lanaudière poursuit sa précieuse collaboration avec les policiers de la communauté. Les services sociaux de Manawan continuent de nous offrir généreusement la possibilité d'utiliser leurs locaux. Leur collaboration est essentielle pour notre prestation de services.

Le projet du Conseil de la Nation Atikamekw, visant à mettre en place des services aux victimes par les gens de la communauté, se poursuit. Une rencontre a eu lieu le 17 juillet 2024 afin d'établir une entente de collaboration entre nos services. Les discussions se poursuivent et il a été convenu de se revoir.

Mesdames Geneviève Morin et Laurence Tremblay ont eu l'occasion de participer à une première rencontre de la communauté de pratique autochtone pour la clientèle des premières nations et Inuit, les 4 et 5 juin 2024, à l'Hôtel-Musée Premières Nations de Wendake. La majorité des CAVAC était représentée et la communauté travaille actuellement à l'implantation du Guide PNI et des bonnes pratiques. La communauté de pratique autochtone souhaite se rencontrer annuellement afin d'échanger sur les bonnes pratiques et réseauter. Le but étant que la clientèle des premières nations et Inuit puissent bénéficier de services modulés à leurs besoins.

Le 20 mars 2025, quatre intervenantes ont pu participer à une formation offerte par le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (CAAL) pour s'initier aux réalités des autochtones vivant en milieu urbain. Les intervenantes dédiées à la clientèle autochtone ne peuvent assurer une présence constante au palais de justice et dans ce contexte, leurs collègues peuvent être appelés à intervenir auprès de cette clientèle. Il est important que tous soient sensibilisés et outillés afin de pouvoir offrir des services qui respectent la culture et les valeurs des personnes issues des premières nations.

La prestation de services en communauté demeure importante pour le CAVAC de Lanaudière afin de maintenir et de faciliter l'accès et c'est avec grand plaisir que l'équipe du suivi autochtone poursuit son mandat pour la prochaine année.

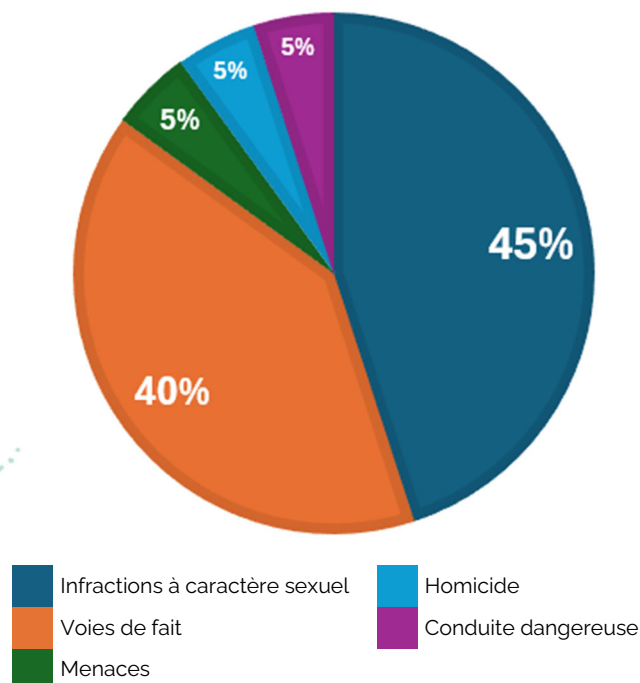
---

**En 2024-2025, 20 nouveaux dossiers autochtones ont été ouverts, comparativement à 15 l'année dernière, signifiant ainsi une augmentation de 33 %. Nous remarquons que la demande services pour la clientèle en milieu urbain est en augmentation. Elle représente 35 % de la clientèle de 2024-2025 comparativement à 20 % l'année dernière.**

---

Sur les 20 dossiers ouverts, 45 % concernaient des infractions sexuelles, 40 % des voies de fait, 5 % des menaces, 5 % d'homicide et 5 % des conduites dangereuses. Il est à noter que parmi les dossiers de voies de fait, un seul n'était pas lié à un contexte conjugal. Ainsi, les crimes de violence sexuelle et conjugale représentent plus de 80 % des situations pour lesquelles nous sommes intervenus. Cette statistique est similaire à celle de l'année précédente, à raison de 73 %.

Ajoutons que pour 7 % des dossiers ouverts cette année, un processus judiciaire criminel a été engagé.



Les intervenantes au suivi autochtone sont également responsables d'initier tous les contacts auprès de leur clientèle en lien avec les différents programmes du CAVAC de Lanaudière.

Durant la dernière année, les intervenantes au suivi autochtone ont traité 99 dossiers en provenance des Programmes d'informations. Que ce soit des dénonciations, des ordonnances de mise en liberté ou des modifications d'ordonnances. Parmi les personnes victimes concernées, certaines ont été rejointes à deux reprises à la suite de l'émission ou de la modification d'une ordonnance de mise en liberté. Il est important de souligner qu'un suivi du dossier judiciaire est également assuré tout au long du processus et ce, que la clientèle soit rejointe ou non lors de la dénonciation. À l'approche d'une étape judiciaire assignée, les intervenantes tentent de nouveau de joindre les clients afin de leur offrir une préparation en vue de leur passage à la cour.

Les intervenantes ont également fait des démarches afin de rejoindre la clientèle autochtone découlant du Programme de référence policière. Ces appels, ou tentatives d'appels, représentent des situations impliquant 17 personnes victimes, comparativement à 22, l'an dernier.

## PMRG-AU

En collaboration avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales et le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière (CAAL), le Programme de mesures de rechange général pour autochtones en milieu urbain, initié en 2022 et lancé dans notre région en 2023-2024, s'est poursuivi.

Aucun dossier n'impliquant des personnes victimes n'a été traité cette année. Cependant, le CAVAC est demeuré actif et a sollicité l'expertise du CAAL afin d'échanger sur le contenu des lettres envoyées dans le cadre du PMRG-AU. De cet échange, nous avons convenu d'alléger le texte et d'ajouter le logo du CAAL afin de permettre aux personnes victimes la possibilité de se référer à l'organisme de leur choix et ainsi, augmenter les chances qu'elles puissent obtenir l'information nécessaire. Également, le texte a également été traduit en langue Atikamekw pour rejoindre un plus grand nombre de personnes. Ces démarches ont été réalisées et les documents sont maintenant disponibles dans les deux langues. Le CAVAC de Lanaudière a partagé ses démarches auprès du CAAL et la traduction des documents, ce qui a été salué. Une rencontre avec tous les acteurs impliqués dans le programme s'est tenue le 13 décembre dernier. Lors de cette rencontre, nous avons partagé les réalisations et les enjeux de chacun. Il a été entendu que le ministère de la Justice ferait la promotion du PMRG-AU auprès des avocats de la défense, dans le but de faire profiter de ce programme à un plus grand nombre de personnes.



## Offre de services

### Programme Témoin Enfant (PTE)

Le Programme Témoin Enfant est un programme novateur qui a été développé afin de permettre aux personnes mineures de se sentir compétentes lors de leur témoignage devant un tribunal. Il permet aux jeunes de 5 à 17 ans de vivre une expérience judiciaire de la manière la plus positive possible.

Les visées principales de ce programme sont :

- Minimiser le stress vécu par les témoins mineurs avant le passage à la cour et lors du témoignage;
- Favoriser un témoignage de qualité, c'est-à-dire que les témoins mineurs soient en mesure d'expliquer clairement ce dont ils se souviennent des événements;
- Familiariser les témoins mineurs avec la cour et les divers termes clés;
- Aider les témoins mineurs à surmonter leurs craintes face au témoignage;
- Accroître leur confiance en eux dans leur rôle de témoin;
- Expliquer les compétences à appliquer dans le cadre d'un témoignage;
- Expérimenter les compétences à l'aide de mises en situation.

L'équipe qui offre le Programme Témoin Enfant est composée de trois agentes d'intervention au siège social de Joliette, mesdames Catherine Fortin, de retour de son congé de maternité, Lysane Robitaille et Catherine Cadieux, ainsi que de deux intervenantes au point de service de Repentigny, mesdames Cynthia Brière et Valérie Barbe. Madame Chantal Savoie offre sporadiquement le programme en plus de tenir le rôle d'intervenante pivot. Ce rôle l'amène, entre autres, à participer aux activités de la communauté de pratique provinciale, assurer la liaison avec nos précieux partenaires de la Direction des poursuites criminelles et pénales et du Bureau des affaires de la jeunesse et effectuer les références auprès de ses collègues qui offrent le programme.

## Communauté de pratique provinciale

Le Programme Témoin Enfant est en constante évolution et regroupe des intervenants passionnés et impliqués. Depuis le début du programme, la communauté était chapeauté par madame Karine Dampousse en tant que coordonnatrice provinciale. En octobre dernier, elle a quitté ses fonctions et a été remplacée par madame Amélie Potvin qui a repris les rôles du programme, en décembre 2024.

Chaque année, les intervenants pivots des CAVAC se rencontrent, afin de faire le point sur :

- L'application du PTE sur l'ensemble du territoire;
- La bonification des pratiques;
- Les préoccupations et les enjeux liés à l'application du PTE;
- Le développement du programme;
- La consolidation de l'expertise.

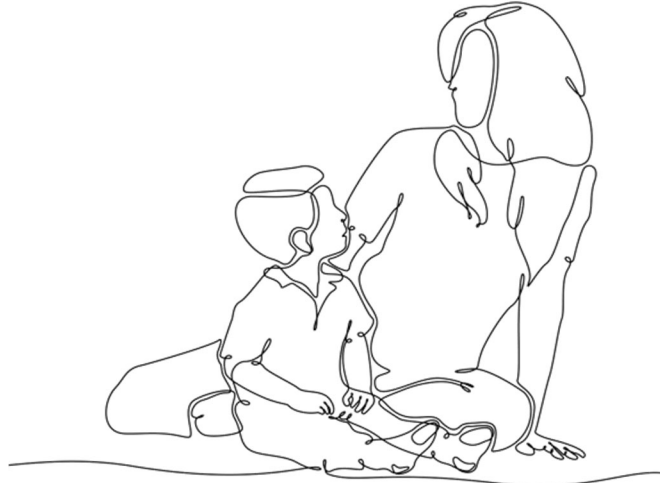
Programme Témoin Enfant



**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS**

## Statistiques

Dans la dernière année, le programme fût offert à 15 adolescents répartis en cinq garçons et dix filles, principalement âgés entre 12 et 15 ans. Le programme fût offert en grande majorité dans des situations de violences sexuelles et en contexte familial.



Les commentaires des enfants qui ont bénéficié du programme sont dans l'ensemble très positifs, notamment :

- Que le processus est moins pire que ce qu'il croyait, puisqu'il était bien préparé;
- Qu'elle s'est sentie en confiance et un peu « coquine » lorsqu'elle contrecarrait les interventions de l'avocat de la défense;
- Que l'expérience est ardue, mais que l'impression d'avoir été supporté demeure;
- Que le programme est très aidant et que la présence de l'intervenante du CAVAC est rassurante;
- Qu'il y a une nette diminution des craintes et de l'anxiété entre la première et la dernière rencontre;
- Qu'il y a une reprise de pouvoir sur la situation.

**Il importe de souligner que ce projet ne peut exister sans la précieuse collaboration de nos partenaires de la Direction des poursuites criminelles et pénales et du Bureau des affaires de la jeunesse.**

## Recherche scientifique

Afin de mieux documenter ce qui est fait sur le plan judiciaire au Québec pour les jeunes victimes de violence, le réseau des CAVAC poursuit, comme dans les années précédentes, sa collaboration étroite avec des chercheurs de l'Université de Montréal. La recherche scientifique entourant le PTE vise deux objectifs :

- Évaluer les effets de l'expérience de participation au programme sur la santé psychologique des mineurs;
- Identifier les éléments à bonifier dans le Programme Témoin Enfant ou les pratiques d'intervention à privilégier.



## Offre de services

# Programme témoin vulnérable en violence sexuelle ou conjugale (PTVSVC)

Le Programme témoin vulnérable en violence sexuelle ou conjugale a été instauré dans un but de complémentarité avec le déploiement des Tribunaux spécialisés. Les objectifs de ce programme, comparables à ceux du Programme Témoin Enfant, visent à permettre aux personnes victimes de bénéficier d'un soutien accru en augmentant leur sentiment de compétence et de confiance et, ainsi, les amener à vivre une expérience plus sereine lors de leur passage à la cour.

Toute l'équipe du CAVAC de Lanaudière est en mesure d'offrir le Programme Témoin vulnérable en violence sexuelle ou conjugale et ce, peu importe le point de service dans lequel œuvrent les agents d'intervention. Cependant, il est important de préciser que madame Karyn Nantais est l'intervenante pivot, c'est-à-dire qu'elle est responsable du développement du programme et fait office de référence auprès de ses collègues.

## Alerte Lanaudière

### Un engagement collectif pour prévenir les homicides en contexte de violence conjugale...

En 2012, la Table de concertation régionale en violence conjugale de Lanaudière (TCRVCL) a mis en place un protocole de collaboration entre plusieurs partenaires. Ce protocole visait à actualiser le continuum des services offerts dans la région et à favoriser une collaboration dynamique et cohérente entre les acteurs concernés. Depuis ses débuts, cette dernière s'est donnée pour mission d'améliorer les interventions auprès des personnes victimes, des enfants exposés, ainsi que des auteurs de violence conjugale.

Dans le cadre de ce travail collaboratif, les partenaires ont convenu de développer un plan d'action en lien avec les attentes ministérielles, mais surtout ancré dans la réalité propre à Lanaudière. Rapidement, un besoin crucial a été identifié : la mise en place d'un mécanisme de prévention ciblant les situations à haut risque d'homicide en contexte conjugal.

Un comité ad hoc a été formé pour analyser les modèles de collaboration déjà en place dans certaines régions du Québec. À l'époque, seules trois régions disposaient d'un tel mécanisme : Laval avec le comité A-GIR, la Montérégie Sud-Ouest avec l'entente Phare et la Mauricie avec le modèle Carrefour sécurité en violence conjugale.

À la suite de consultations avec les membres de la TCRVCL, le comité Alerte Lanaudière a été officiellement créé. Une structure a été développée, accompagnée d'un mode de fonctionnement clair et de mécanismes de communication adaptés. Les objectifs du comité sont les suivants :

- Renforcer la concertation en matière de violence conjugale;
- Intervenir rapidement;
- Alléger certaines procédures afin de créer un véritable filet de sécurité autour des personnes concernées;
- Mobiliser efficacement les partenaires régionaux et locaux pour une intervention coordonnée sur le terrain.

Dans cette démarche, l'apport des experts universitaires a joué un rôle déterminant, permettant d'améliorer les outils d'évaluation et d'optimiser les pratiques d'intervention dans les situations à haut risque. La confiance réciproque entre les partenaires et la reconnaissance de l'expertise de chacun ont constitué les fondements du succès de cette initiative. Au cœur de notre action demeure une priorité commune : la sécurité des personnes victimes, des enfants touchés et même des auteurs de violence, dans une optique de prévention des homicides conjugaux.

Après près de trois ans de développement rigoureux, Alerte Lanaudière a été lancée officiellement en mai 2016. Depuis, le mécanisme n'a cessé d'évoluer. Grâce à une approche adaptative et ancrée dans l'apprentissage continu, nos collaborations se sont renforcées. La force d'Alerte repose avant tout sur l'engagement constant de ses partenaires. Ensemble, nous avons bâti un réseau solide de communication, d'entraide et d'intervention, qui dépasse désormais le cadre des seules situations critiques.

Avec la volonté partagée des partenaires et le soutien des décideurs, un poste de coordination régionale a été mis en place pour soutenir la pérennité et l'efficacité de la cellule d'intervention rapide. Depuis mars 2024, madame Kathleen Grenon, coordonnatrice régionale, œuvre à temps plein pour assurer la fluidité des interventions d'Alerte Lanaudière et appuyer les partenaires dans l'évaluation des situations à risque. Il s'agit d'un jalon important dans le renforcement de notre capacité d'action collective.

Le partage d'un langage commun et la capacité de chaque intervenant à repérer les facteurs de risque constituent la base de nos interventions. C'est pourquoi la formation continue demeure essentielle : elle permet de maintenir notre expertise à jour et de préparer les nouvelles générations d'intervenants à agir avec rigueur et sensibilité.

Le CAVAC de Lanaudière joue un rôle central dans cette concertation. En tant que membre actif du comité de coordination, il participe à l'évaluation des situations à haut risque d'homicide, en collaboration avec les trois maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, la ressource pour hommes Au cœur de l'Il et la coordonnatrice régionale d'Alerte. Il prend également part à la mise en œuvre des plans d'action, confirmant ainsi son implication dans la réponse concertée.



## Portrait

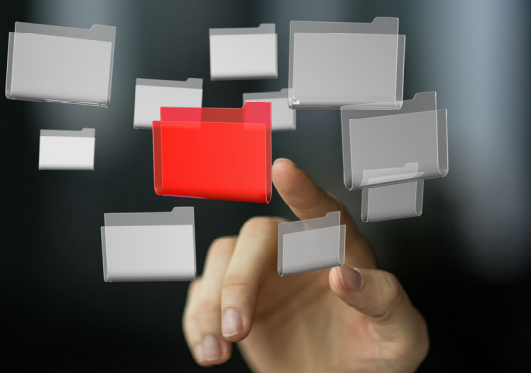
Au cours de la dernière année, Alerte Lanaudière a tenu 39 consultations dans le cadre de l'évaluation du risque d'homicide et a actualisé 24 cellules de crise, permettant ainsi de déployer des plans d'action concertés et adaptés aux divers besoins des personnes concernées.

Par ailleurs, la coordonnatrice régionale a soutenu les partenaires dans 219 évaluations de situations à risque élevé, illustrant l'ampleur des besoins sur le terrain et l'efficacité du travail concerté accompli.



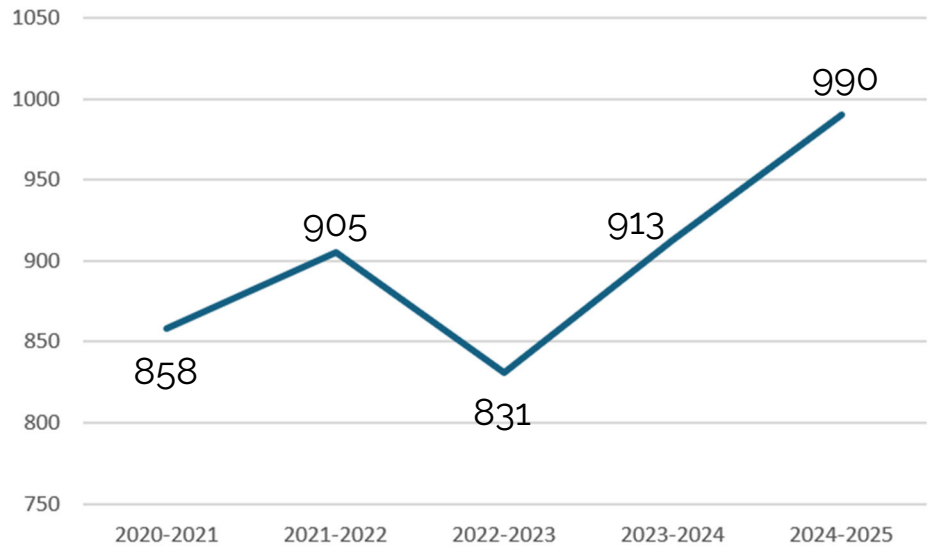


# Statistiques 2024-2025



# Dossiers actifs

Le schéma ci-contre représente le comparatif du nombre de nouvelles demandes menant à l'ouverture de dossiers au cours des cinq dernières années. Nous constatons une augmentation de 8 % par rapport à l'an dernier.



Cette équation symbolise les dossiers traités dans la dernière année. Il s'agit des 990 dossiers ouverts en 2024-2025, auxquels s'ajoutent les dossiers qui étaient toujours actifs au 1<sup>er</sup> avril 2024.



Les 2 445 dossiers traités cette année ont généré 2 009 rencontres, que ce soit en présence, par téléphone ou en visioconférence (voir le tableau ci-contre). Précisons l'augmentation considérable de plus de 130 % quant aux rencontres effectuées auprès de la clientèle âgée de 5 à 13 ans.

Ajoutons que de toutes ces rencontres, 109 ont générés des déplacements, principalement en territoire autochtone et dans les écoles.

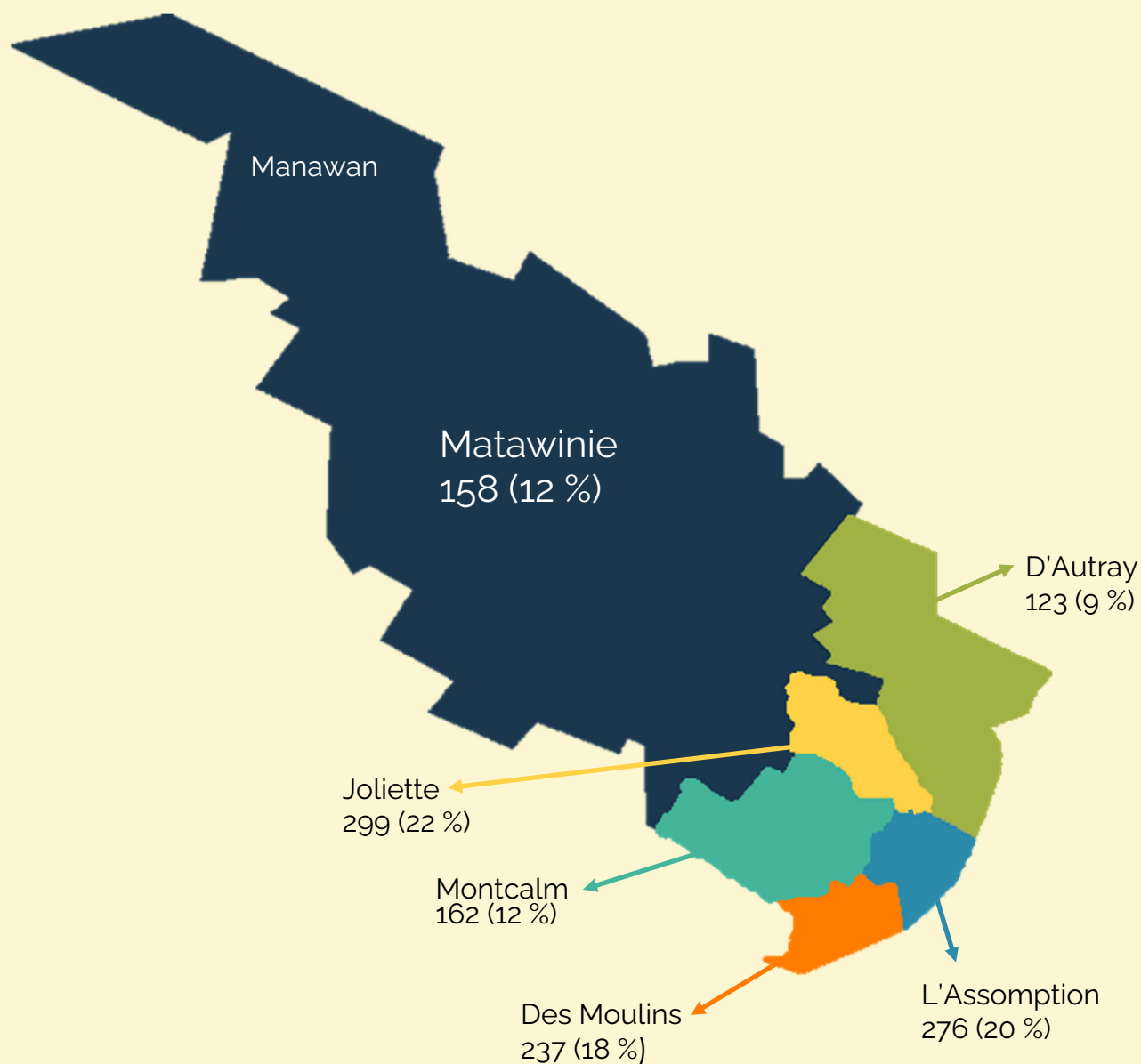
+ 14 ans	<b>1 822</b>
5-13 ans	<b>37</b>
PTE	<b>91</b>
PTVSVC	<b>18</b>
Communauté autochtone + 14 ans	<b>36</b>
Communauté autochtone 5-13 ans	<b>5</b>

# Répartition des dossiers

Le CAVAC de Lanaudière couvre les 57 municipalités locales de la région, lesquelles sont regroupées en six municipalités régionales de comté (MRC). Nous y retrouvons aussi la communauté de Manawan.

Vous trouverez, ci-dessous, la répartition de notre clientèle selon leur lieu de résidence pour les 1 345 dossiers toujours actifs au 1<sup>er</sup> avril 2025.

Notons également que 90 (7 %) dossiers proviennent de régions extérieures à la nôtre.



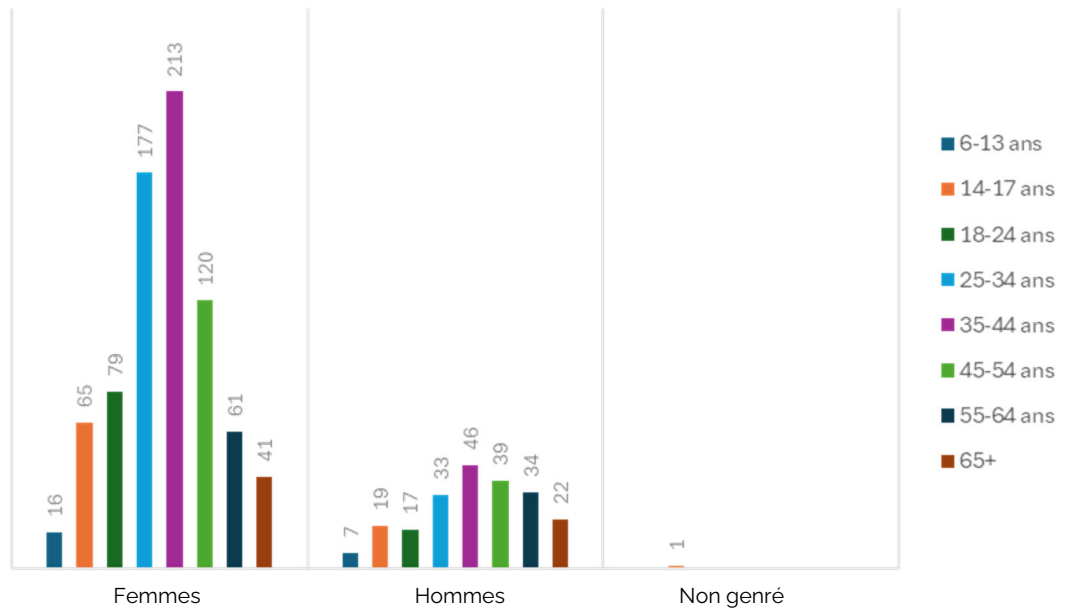


# Clientèle

## Répartition genres/âges

Ce graphique démontre la répartition des dossiers ouverts en fonction du genre et du groupe d'âge de la clientèle au moment où elle fait appel à nos services.

- 772 Femmes
- 217 Hommes
- 1 Non généré



## Clientèle/Nature du crime

### Clientèle

Le CAVAC de Lanaudière offre des services spécialisés aux personnes victimes directement touchées par un acte criminel, de même qu'à leurs proches et aux témoins d'un tel événement.

### Nature du crime

Les crimes commis envers notre clientèle sont majoritairement des crimes contre la personne, dans une proportion de 92 %.

# 990

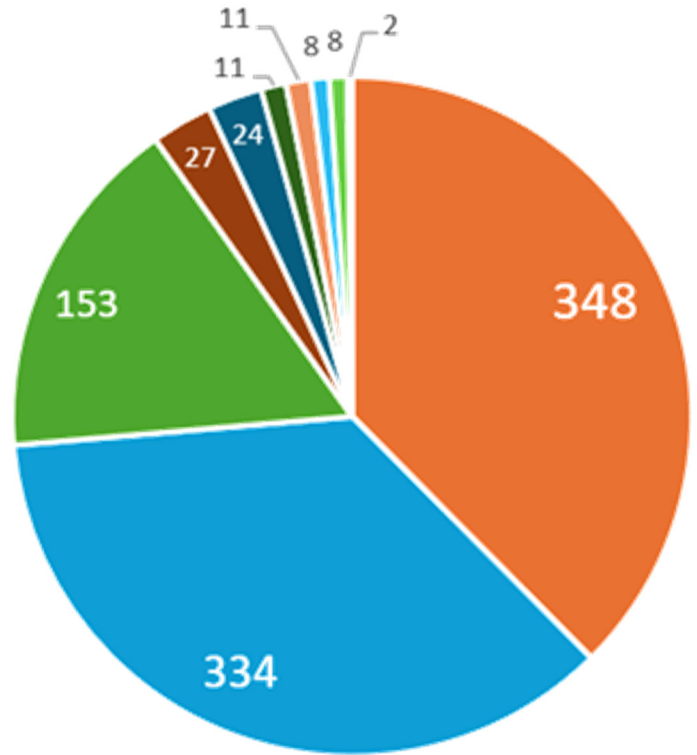
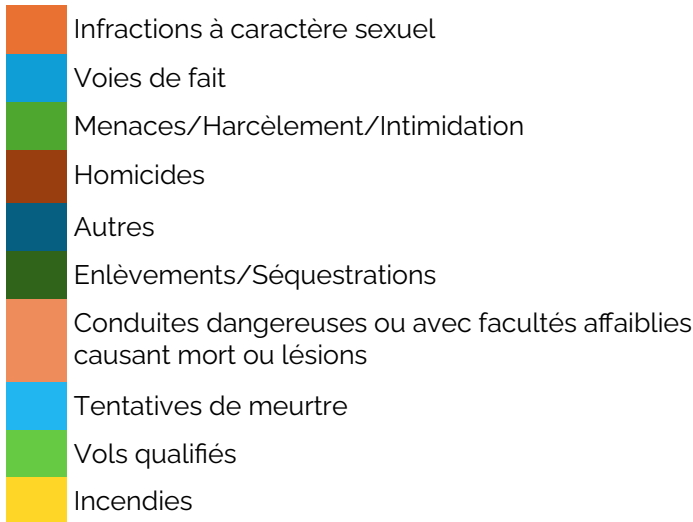
**926** contre la **personne**  
**42** contre la **propriété**  
**22** autres

**832** Victimes  
**109** Proches  
**43** Témoins  
**6** Ne sait pas

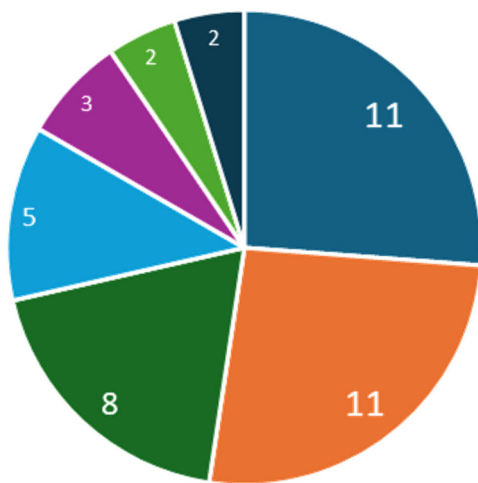
# Types de crimes

Concernant les différents types de crimes vécus par les personnes victimes, les proches et les témoins rencontrés au CAVAC de Lanaudière, nous observons une augmentation de 4 % des crimes contre la personne.

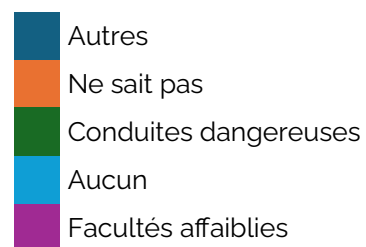
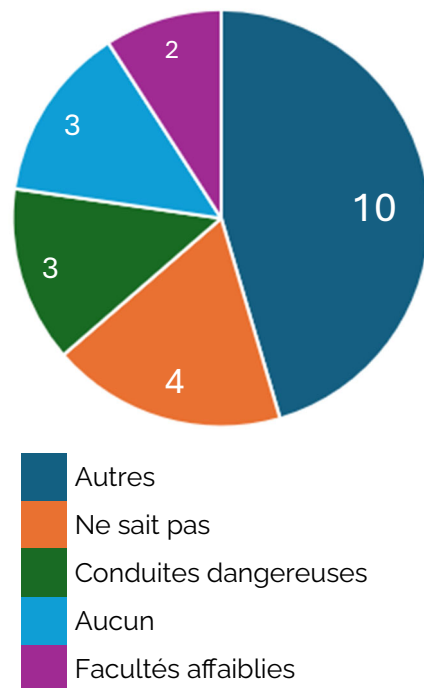
## Crimes contre la personne

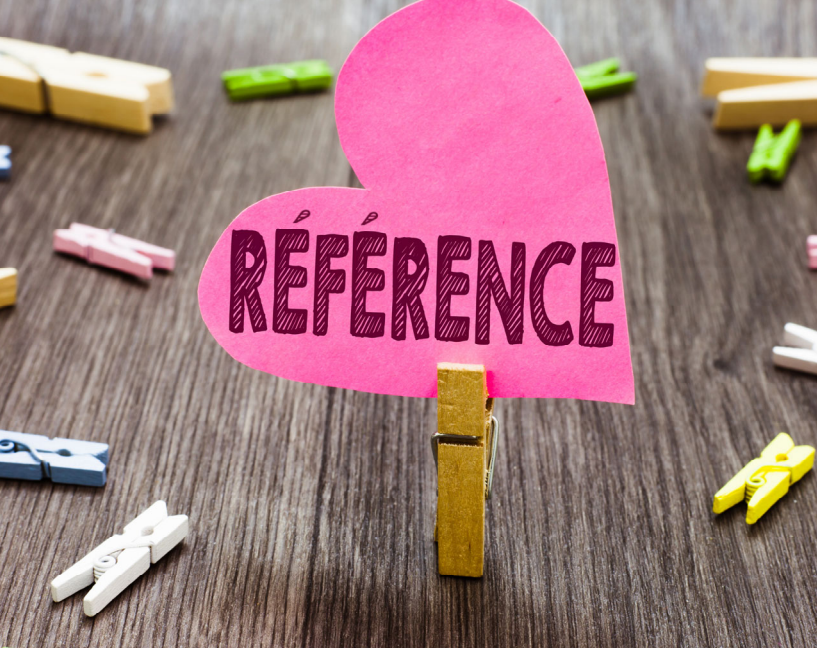


## Crimes contre la propriété



## Autres crimes





Nombreux sont les partenaires du CAVAC de Lanaudière.

Dans le but d'optimiser les services auprès de notre clientèle, le CAVAC réfère aussi celle-ci vers des ressources plus adaptées à ses besoins.

Nos partenaires nous réfèrent également des clients pour lesquels les services du CAVAC sont plus adéquats à leur situation.

## Sources de référence au CAVAC

(Partenaires qui réfèrent au CAVAC)

<b>195</b>	Programmes d'informations
<b>127</b>	Services de police
<b>114</b>	DPCP
<b>111</b>	Santé et services sociaux
<b>110</b>	Référence policière
<b>83</b>	Parents/Amis/Connaissances
<b>58</b>	CAVAC
<b>50</b>	Ne sait pas
<b>38</b>	Services de justice
<b>25</b>	Autres ressources communautaires
<b>18</b>	Autres
<b>17</b>	Maisons d'hébergement
<b>13</b>	Éducation
<b>11</b>	Réseaux privés
<b>10</b>	Médias
<b>4</b>	CALACS
<b>4</b>	IVAC/CNESST/SAAQ
<b>2</b>	Services sociaux autochtones

## Services de référence

(Ressources spécialisées vers lesquelles le CAVAC réfère la clientèle)

<b>581</b>	IVAC/CNESST/SAAQ
<b>332</b>	Réseau judiciaire
<b>313</b>	Santé et services sociaux
<b>295</b>	Services de police
<b>287</b>	Réseaux privés
<b>249</b>	Autres ressources communautaires
<b>169</b>	Maisons d'hébergement
<b>102</b>	CAVAC
<b>79</b>	CALACS
<b>55</b>	Ligne Rebâtir
<b>52</b>	SOS Violence conjugale
<b>42</b>	Autres
<b>38</b>	Autres ressources en agression sexuelle
<b>13</b>	Ressources pour hommes
<b>4</b>	Services autochtones
<b>3</b>	Compagnie d'assurances



# Implication, développement des compétences et activités



## Promotion, sensibilisation et activités

Au cours de la dernière année, le CAVAC de Lanaudière a organisé diverses activités afin de promouvoir ses services et sensibiliser ses partenaires du réseau judiciaire, du réseau communautaire, du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que la population en général. De plus, il a aussi participé à des activités organisées par ceux-ci.

### Présentation de nos services

- Présentation des services à l'équipe du Groupe Déclit de Berthierville
- Présentation des services à l'équipe de la Maison populaire de Joliette
- Présentation des services au Carrefour jeunesse emploi de Repentigny
- Conférences dans des écoles secondaires portant sur la criminologie et les services du CAVAC dans le cadre des midis carrières
- Présentation des services aux intervenants du CISSS
- Présentation des services aux étudiants du CEGEP régional de Lanaudière à Joliette
- Présentation des services à l'équipe de procureurs du palais de justice de Joliette
- Présentation des services à l'équipe du groupe de médecins de famille universitaires de Lanaudière (GMFU)

### Rencontres de partenariat

- Rencontre bilan avec le Service de police de la Ville de Mascouche
- Rencontre bilan avec le Service de police de la Ville de Repentigny - mise à jour du protocole
- Rencontre bilan avec la Sûreté du Québec
- Rencontre sur les modalités de collaboration entre le CAVAC et les représentants du protocole BAR
- Rencontre de concertation avec la Direction des poursuites criminelles et pénales
- Rencontre bilan du PTE avec l'équipe multi de la Direction des poursuites criminelles et pénales
- Rencontre avec les trois Maisons d'hébergement de Lanaudière pour le protocole de référencement
- Trajectoire en agression sexuelle pour personnes mineures avec le Centre jeunesse de Lanaudière
- Rencontre avec la Direction des services de justice pour la présentation du rôle annoté

### Présences aux Assemblées générales annuelles de nos partenaires

- MITAS
- CALACS Lueur d'Espoir
- Regard en Elles
- CALACS La Chrysalide
- Équijustice Sud de Lanaudière

### Activités des partenaires

- Présentation des services du groupe ÉVIE
- Présentation des services cliniques VAS du Centre désigné Pavillon Desrosiers Langlois, par madame Amély Richard du CISSS de Lanaudière
- Présentation du mécanisme Alerte Lanaudière, par madame Kathleen Grenon
- Présentation des services de la Ferme thérapeutique « Aux Deux tilleuls » (services d'équithérapie), par madame Nathalie Séguin
- Présentation des Services professionnels correctionnels de Laval-Lanaudière, par madame Catherine Cyr
- Congrès de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec
- Journée régionale contre l'exploitation sexuelle de Lanaudière, par le CRESL
- 30<sup>ième</sup> anniversaire du CALACS Lueur d'Espoir

## La violence et moi...

### Groupe d'information et de sensibilisation à la violence conjugale et familiale et à ses impacts.

Depuis 2017-2018, le CAVAC de Lanaudière s'implique dans les ateliers de sensibilisation « La violence et moi », offerts par l'organisme Au Cœur de l'Il. L'objectif de ce programme est de sensibiliser les participants à la violence conjugale et familiale et à ses nombreux impacts. Ces ateliers sont animés par une intervenante de l'organisme au Cœur de l'Il et trois organismes partenaires. Le Centre jeunesse de Lanaudière aborde l'impact sur les enfants, le Centre communautaire juridique Laurentides-Lanaudière traite des aspects judiciaires et le CAVAC de Lanaudière présente les différentes répercussions vécues par les personnes victimes et leurs proches.

L'organisme au Cœur de l'Il a amorcé une réflexion sur la prestation de ce programme en 2023 pour mieux répondre aux besoins des hommes auteurs de comportements violents. Cette initiative vise également à éviter qu'ils instrumentalisent leur présence dans le but unique de répondre aux exigences de la cour. Sans en modifier le contenu, l'organisme a plutôt revu la formule de présentation des ateliers. À cette fin, deux rencontres de collaboration ont été réalisées, en début d'année 2024, afin de revoir les outils et d'organiser la structure des ateliers. Ces rencontres ont été faites avec l'accompagnement d'une facilitatrice qui a encadré et soutenu le travail de collaboration.

Depuis mars 2024, les ateliers ont eu lieu à six reprises. Les trois organismes participants y ont présenté leur partie, toujours animée par l'intervenante d'Au Cœur de l'Il. Ce nouveau format a nécessité une révision du contenu pour réduire le temps et harmoniser les présentations. Auparavant, chaque organisme disposait d'une heure pour présenter sa section et les rencontres se déroulaient sur trois semaines consécutives, à raison d'un organisme par semaine. Désormais, les participants assistent à une seule rencontre de 2h30, où toutes les informations nécessaires sont fournies pour amorcer une réflexion sur leur comportement et ses impacts.

Dans le but de faciliter la transmission du savoir, un outil de présentation a été mis à jour avec des annotations détaillées, ainsi qu'un guide d'animation complet. Ces ressources permettent de garantir la continuité des ateliers, même en cas d'absence d'un animateur ou de l'arrivée d'un nouvel employé. Ainsi, la présentation de cet atelier peut se poursuivre sans interruption, assurant une qualité constante.

Au cours de l'année 2024-2025, 41 hommes ont participé aux six ateliers proposés. Parmi eux, 22 ont pris l'initiative de contacter l'organisme Au Cœur de l'Il pour entamer une démarche personnelle. De ces 22 participants, 11 ont officiellement commencé la démarche de groupe offerte par l'organisme,

Le CAVAC de Lanaudière a renouvelé son engagement pour l'année 2025-2026, affirmant sa volonté de continuer à soutenir ces initiatives essentielles. Cette collaboration continue est cruciale pour offrir un soutien constant et adapté aux besoins des participants et pour promouvoir un environnement de changement positif.



# Tables de concertation et comités de travail

Le CAVAC de Lanaudière collabore activement à plusieurs travaux issus de différentes tables de concertation, comités de travail régionaux et du Réseau des CAVAC. Nous travaillons également en partenariat avec diverses autres ressources.

## Tables de concertation

- Table intersectorielle en violences sexuelles de Lanaudière
- Table de concertation régionale en violence conjugale de Lanaudière (TCRVCL)
- Table socio-judiciaire sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)
- Table de concertation en matière de justice - Manawan

## Comités de travail régionaux

- Comité Alerte Lanaudière
- Comité de coordination Alerte Lanaudière
- Comité des Centres désignés pour les victimes d'agression sexuelle
- Comité de coordination de la Table intersectorielle en violence sexuelle de Lanaudière
- Comité Justice en violence sexuelle et violence conjugale
- Comité CRESL (comité régional en exploitation sexuelle de Lanaudière)
- Comité ORRES (outil de références régional en exploitation sexuelle)
- Comité communauté autochtone en violence conjugale
- Comité gouvernance de la Table en violence conjugale de Lanaudière (TCRVCL)
- Comité de liaison-Cour du Québec-Chambre criminelle et pénale
- Comité de coordination PAJ-SM
- Comité de coordination PMRG

## Comités du Réseau des CAVAC

- Comité de coordination du Réseau
- Comité Programme d'adaptabilité et justice réparatrice
- Comité des Tribunaux spécialisés
- Comité aviseur des Tribunaux spécialisés
- Comité des services professionnels
- Communauté de pratiques ALVIS
- Communauté de pratiques PTE
- Communauté de pratiques auprès de la clientèle autochtone



## Comités de travail en partenariat

- Atelier de reprise de pouvoir IVAC et explication du processus judiciaire avec CALACS la Chrysalide
- Rencontres avec l'équipe des ÉDIES et les deux CALACS régionaux (Lueur d'Espoir et La Chrysalide)
- Collaboration avec le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière et le DPCP pour l'implantation du PMRG-AU
- Comité décès par actes criminels
- Comité Atelier La violence et moi en partenariat avec Au Cœur de l'Il

Des comités sont également formés à l'interne par les employés et les membres du conseil d'administration, toujours dans l'optique d'une amélioration continue de nos services et nos pratiques :

## Comités de travail du CAVAC

- Comité promotion des services
- Comité d'amélioration des pratiques (CAP)
- Comité Programme Témoin Enfant (PTE)
- Comité de rédaction du rapport annuel
- Comité d'amélioration des pratiques en référence policière
- Comité des Super-utilisateurs du SCAVAC
- Comité CNESST
- Comité social

## Comités du conseil d'administration

- Comité des ressources humaines
- Comité stratégique

# Développement des compétences

Soucieux de fournir des services de qualité à sa clientèle, le CAVAC de Lanaudière propose à son personnel des formations continues tout au long de l'année. De plus, il offre l'opportunité d'assister à des séances d'information et à des supervisions cliniques, permettant ainsi, aux membres de l'équipe, de perfectionner leurs compétences et d'acquérir de nouvelles connaissances.

En 2024-2025, l'équipe a pu bénéficier de sept supervisions cliniques externes, lesquelles ont été chapeautées par monsieur Alain Janelle, Ph.D. spécialiste dans les thérapies cognitives et comportementales ciblant la dépression, l'anxiété et les troubles de la personnalité. De plus, les membres de l'équipe ont pu compter sur les responsables cliniques, mesdames Cynthia Brière et Geneviève Morin, pour de la supervision individuelle ou de groupe.



- « Le deuil traumatique », par madame Pascale Brillon, Ph.D et directrice de l'Institut Alpha
- « Sensibilisation au deuil en contexte traumatique », par la Maison Monbourquette
- « Intervention auprès des hommes », par monsieur Jean-Martin Deslauriers, Ph. D., travailleur social
- « Trouble de stress post-traumatique : reconnaître, comprendre et intervenir », par madame Évelyne Donnini, M.Ps.
- « Intervention en contexte d'exploitation sexuelle », par le sous-comité FISCEL
- « Intervention auprès des proches d'enfants victimes de violence sexuelle », par la Fondation Marie-Vincent
- « Intervention en contexte de trauma complexe chez l'adulte », par madame Natacha Godbout, Ph.D. et professeure au département de sexologie de l'UQAM
- « Éthique et déontologie en criminologie », par l'Ordre professionnel des criminologues du Québec
- « Le risque d'homicide en contexte conjugal », par madame Christine Drouin, professionnelle de recherche à l'UQAM
- « Gestion du temps et des priorités », par madame Lyne Turgeon, formatrice
- « Évaluation du risque suicidaire » et « Agir en sentinelle », par le Centre de prévention du suicide de Lanaudière
- « Les pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines, car le temps c'est de l'argent! » et « Comment mobiliser et fidéliser les employés », par la Firme Cameron RH
- « Supervision d'une équipe de travail », par Daniel Fillion, formateur au Centre St-Pierre
- « Fatigue de compassion et résilience vicariante », par Julie Fournier, T.S. et psychothérapeute
- « Sensibilisation à la sécurité de l'information », par le ministère de la Justice Québec
- « Le Programme PTVSVC pour témoins vulnérables », par madame Adrianna Bungardean, responsable du Programme
- « Webinaire sur le soutien des proches en situation d'exploitation sexuelle », par le Réseau des CAVAC
- « Atelier de sensibilisation aux réalités des personnes autochtones », par le CAAL



Chantal,

Tu es partie avant nous, bien trop tôt et ton départ nous rappelle à quel point la vie, ici-bas, est fragile, éphémère...

Ton départ laisse un vide immense dans le cœur de ceux qui t'ont connue et depuis, nous vivons une période de deuil. La douleur que nous ressentons est réelle et ne peut être ni minimisée ni ignorée. Il nous faudra la traverser pour avancer. Aujourd'hui, c'est une vérité, tu n'es plus parmi nous. Mais une autre vérité s'impose aussi : tu continueras à vivre dans nos cœurs.

Ton passage parmi nous a laissé une empreinte indélébile. Une trace de générosité, de lumière et d'amour. Bien que la douleur de ton absence soit profonde, il est possible de ressentir de la joie en se souvenant de toi, en célébrant ce que tu as été pour nous.

Chacun de nous a vécu une expérience unique à tes côtés. Certains t'ont connue pendant quelques mois, d'autres pendant quelques années et pour certains tu étais une amie précieuse.

Te côtoyer au quotidien nous a permis de développer une sensibilité particulière pour la nature, les plantes et les animaux. Tu as su nous transmettre ta passion pour ces choses simples et essentielles.

Quel que soit le lien qui t'unissait à chacun de nous, tous s'accordent pour dire que tu te démarquais. Que ce soit par tes questions spontanées lors des formations, parfois répétitives, par ton talent pour t'exprimer en anglais ou par ton rire communicatif.

Quel bonheur pour les plus anciennes de pouvoir observer la réaction des nouvelles lorsqu'elles découvraient pour la première fois ton humour si unique et contagieux ! Ta capacité à poursuivre ton récit malgré les éclats de rire de toute l'équipe nous a toujours impressionnés. La candeur avec laquelle tu racontais tes histoires, que nous qualifierons d'étonnantes, parfois douteuses, mais toujours savoureuses, était exceptionnelle.

C'est ainsi que l'équipe du CAVAC souhaite se souvenir de toi : par ton rire, ta lumière et ta capacité à égayer nos journées.

Écrire ces quelques mots pour toi nous a paru être un véritable défi, tant nous sommes conscientes de la qualité de ta plume et de la finesse ton écriture.

Nous avons voulu, à travers ces mots, rendre hommage ton talent, à ta personnalité et à tous les moments précieux partagés ensemble.

**Merci, de tout cœur, pour le passage que tu as fait dans nos vies...**



Œuvre de madame Chantal Roy

*« Abandonnez ce besoin de mettre des filtres sur votre image et votre personnalité, donnez-vous le droit d'être la personne que vous êtes, cessez de vous en imposer autant, c'est une question de respect envers vous.*

*Avancez comme un humain avec vos imperfections et vos limites, c'est ainsi que vous atteindrez la perfection et la liberté! »*






# Priorités 2024-2025



# Les priorités



**Lors d'une rencontre, en début d'année, le conseil d'administration a adopté les priorités à réaliser pour 2025-2026. Voici donc les deux réalisations qui seront mises à l'avant dans la prochaine année :**

- 
- En prévision de l'arrivée du Tribunal spécialisé et des services intégrés, nous souhaitons mettre l'accent sur son implantation à l'automne prochain. Cette initiative représente une avancée majeure pour notre système judiciaire, visant à offrir des solutions plus adaptées et efficace. Nous sommes déterminés à garantir une transition harmonieuse et à maximiser les bénéfices pour toutes les parties prenantes.
  - Nous avons un fort désir de travailler à l'amélioration des pratiques et des services offerts au palais de justice, afin de garantir une expérience plus efficiente et humaine pour la clientèle. En mettant l'accent sur l'innovation et la qualité, nous vison à créer un environnement où chaque individu se sent respecté et soutenu.

**Il va sans dire qu'outre ces deux priorités, le CAVAC de Lanaudière aura de nombreux autres projets à réaliser dans la prochaine année!**



## Région de Lanaudière

450.755.6127

1.888.755.6127

Télécopieur : 450.755.6069

[info@cavaclanaudiere.com](mailto:info@cavaclanaudiere.com)

<https://www.youtube.com/watch?v=nDupRsXNj6o>

## Réseau provincial

1.866.LE.CAVAC

1.866.532.2822

[www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca)

<https://www.facebook.com/reseaudesvac/>

**Justice**

**Québec** 